

LE CRESTET MONTEIL

Cette notice est particulièrement destinée aux habitants de la commune du Crestet, que leur famille y soit implantée anciennement ou récemment.

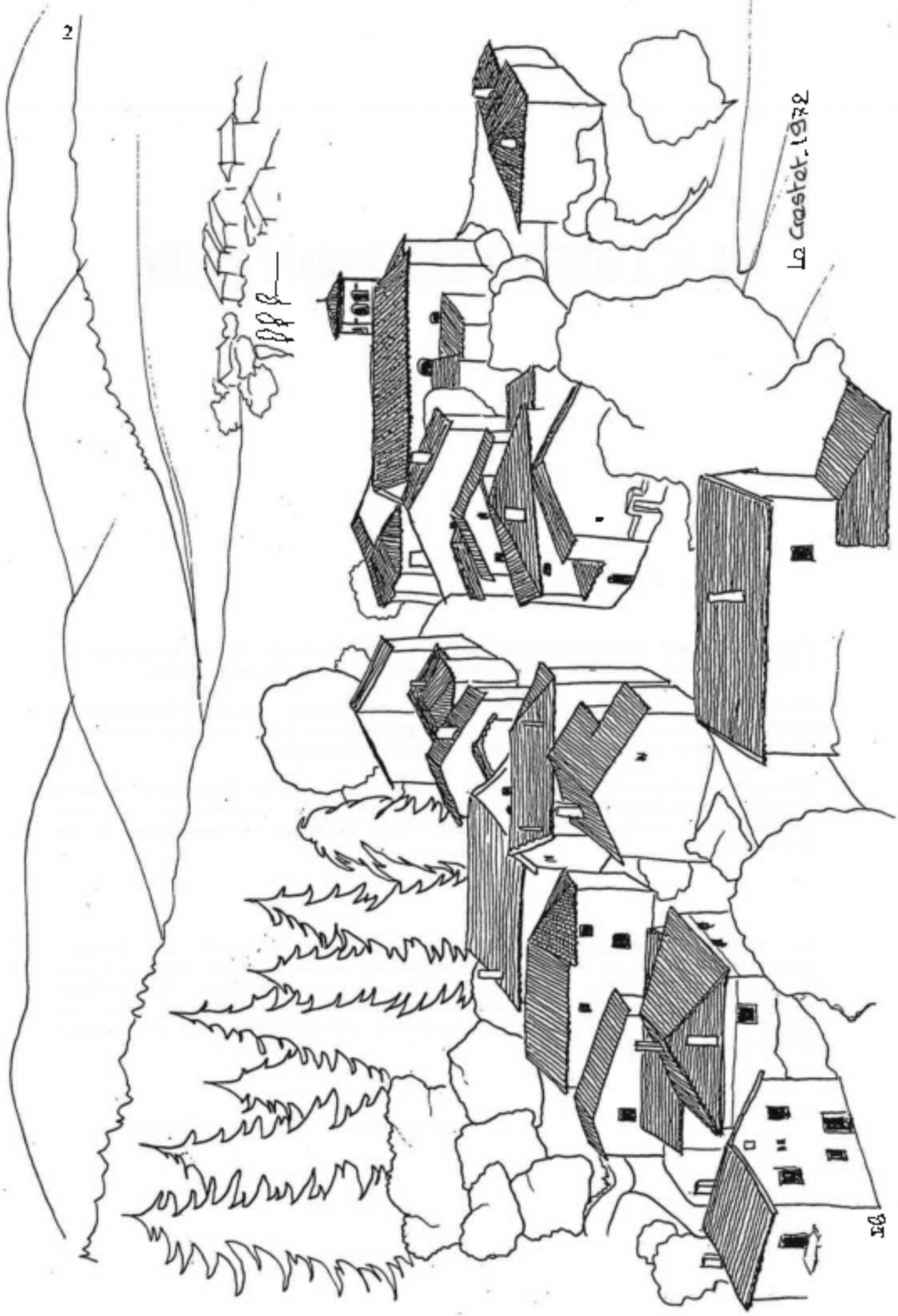
Sans nous en rendre compte, nous sommes conditionnés par toute l'histoire de notre pays. Nous vivons dans un cadre patiemment forgé par nos ancêtres : l'habitude nous empêche de le voir et de le comprendre.

Pourtant, notre patrimoine historique et architectural existe bien. A nous de le retrouver, de le mettre en valeur. Il est possible de le respecter au cours des indispensables modernisations et adaptations de notre environnement et de notre habitat.

*

Les quelques indications données sur les anciens habitants des fermes, hameaux et villages aux XVII^e et XVIII^e siècles ne sont que des repères. Ceux qui seraient intéressés, peuvent valablement les compléter en étudiant minutieusement les registres paroissiaux (Archives départementales) pour les périodes avant la Révolution, et les registres d'Etat-civil (Mairie du Crestet) pour les périodes ultérieures.

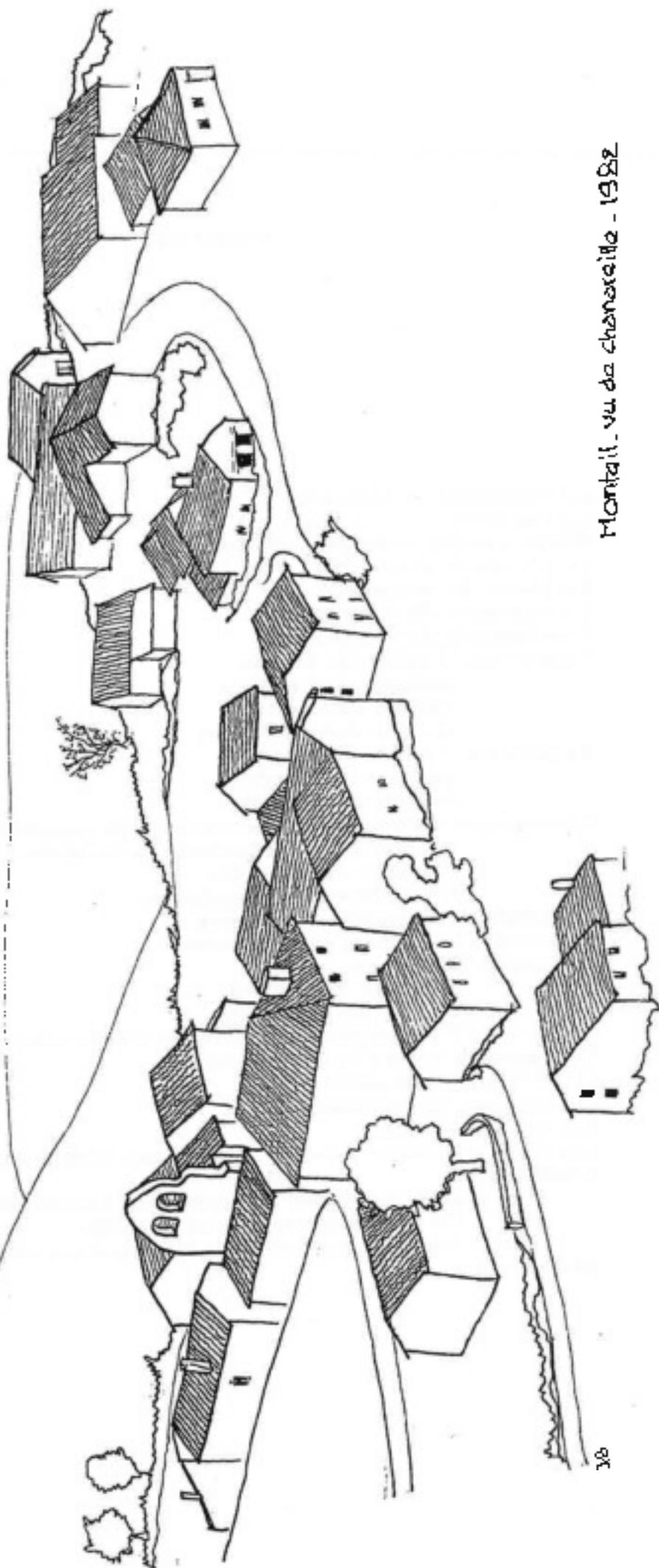
Jean-Claude L. Bouvier, avril 2004



La Castor. 1972

SOMMAIRE

La Préhistoire, l'Antiquité	page	5
La Féodalité		9
Boucieu-le-Roi et le siège du bailliage		13
Le prieuré de Macheville		23
La guerre des seigneurs		25
La seigneurie du Crestet		29
La seigneurie de Monteil		39
La paroisse, l'église du Crestet		
paroisse du Crestet		45
l'église du Crestet		47
la croix devant l'église		51
La paroisse, l'église de Monteil		
paroisse de Monteil		53
l'église de Monteil		55
L'occupation du territoire, l'évolution de la population		
les premières occupations du territoire		61
l'étendue du territoire		65
l'évolution de la population		66
La Réforme, les guerres de religion		69
La société rurale sous l'ancien régime		73
Le Crestet-Monteil, les villages		
le village de Monteil		77
Crestet-lez-Boussieux		81
Les fermes, les hameaux, aux XVIIe et XVIIIe siècles		89
Les calamités naturelles, les épidémies		111
La Révolution, l'Empire		115
Les sources, les fontaines		121
Les croix		125
Les villages voisins, Arfehuse, Empurany, Gilhoc-sur-Ormèze		131
L'habitat		
caractéristiques de l'habitat au Crestet-Monteil		135
l'architecture rurale traditionnelle		136
évolution historique de l'architecture rurale		141
Bibliographie		151



Montail. vu da cheneville - 1982

LA PREHISTOIRE, L'ANTIQUITE

Le Haut-Vivaraïs granitique était probablement moins peuplé que le Bas-Vivaraïs calcaire où l'homme de l'époque néolithique pouvait facilement aménager les grottes naturelles, comme lieux de culte.

Certains vestiges, pourtant, prouvent la présence de populations dans la vallée du Doux, à proximité du Crestet :

- le dolmen de Chabot, sur la commune de Colombier-le-Jeune avec, en contrebas, une grande pierre à cupule, pierre à sacrifice selon la tradition dite « *surmitte de la sorcière* ».

- le dolmen (?) des Prats, sur la commune de Boucieu-le-Roi avec, à proximité, un très curieux sarcophage d'enfant dans lequel les traces d'un squelette étaient bien visibles avant qu'on y mette des fleurs...

Diverses légendes rattachées à des pierres à cupule tendraient à confirmer une implantation humaine le long de « *la Voie du Doux* », vieux chemin celtique qui remontait la vallée du Doux par les crêtes de la rive droite pour assurer une liaison entre la vallée du Rhône et l'Auvergne :

* « *le pied du diable* » des trois crux d'Estezet

* « *les trois pas du diable* » dans le Creux de Rattier, à Robert, à Beaufrand et aux Croisières de Sainte-Marguerite, où la pierre à cupule qui les domine serait une pierre signal,

* « *l'assiette du diable* » à Boisseret.

Et il y a d'autres pierres à cupule, plus loin, sur cette Voie du Doux que l'on appellera plus tard la « *voie des marchands* ».

Les cupules étaient-elles simplement d'origine naturelle ou étaient-elles taillées par la main de l'homme ? Étaient-elles utilisées pour des signaux optiques, des feux la nuit et de la fumée le jour, ou pour des sacrifices ? Avaient-elles été creusées pour servir de réserves d'eau pour les hommes et le bétail à proximité des drailles qui suivaient les lignes de crêtes ?

Il faut être prudent dans l'interprétation de ces pierres cupulaires et se contenter, pour l'instant, d'en faire des relevés très précis...

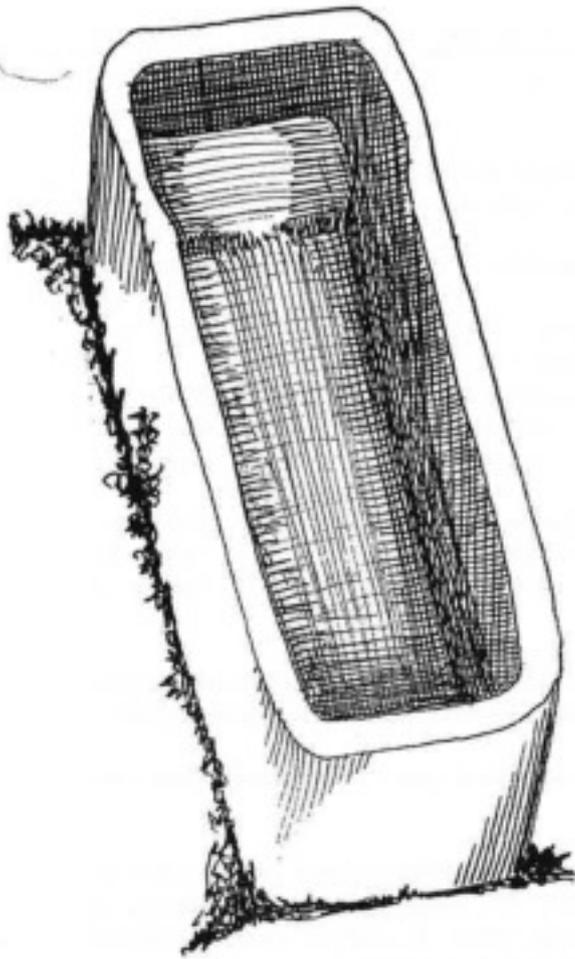
Nous devons également signaler la présence de nombreux murs construits avec de grosses pierres sur la cote 711 au-dessus de l'asson, mais surtout sur la cote 827 de Montourat dont le nom pourrait laisser penser à un point fortifié édifié pour la protection de la Voie du Doux.

*

Avant la conquête romaine notre région paraît avoir été une zone de transition, une zone frontalière, entre plusieurs peuples celtes.

Nous savons maintenant que le territoire de l'Helvie ne remontait au mieux vers le nord que jusqu'à l'Eyrieux. Par contre les Allobroges s'étaient étendus sur la rive droite du Rhône et leur territoire descendait jusqu'au Doux. La partie intermédiaire, entre Eyrieux et Doux, aurait été occupée par les Segovellaunics dont l'influence se serait alors exercée jusqu'au territoire des Vellaves. Il est d'ailleurs intéressant de constater que c'est ce même découpage qui s'est maintenu avec les diocèses religieux de l'Ancien Régime, Vienne, Valence, Viviers.

En 121 avant JC. Bituit, roi des Arvernes, mais aussi chef d'une importante confédération de peuples celtes comprenant les Helviens, descend du Massif central avec ses guerriers pour s'opposer à la remontée, sur la rive gauche du Rhône, d'une légion romaine commandée par Quintus Fabius qui s'inquiétait de certains mouvements chez les Allobroges. Cette année considérable, on cite le chiffre de 200 000 hommes, serait descendue par la voie du Doux, aurait franchi le Rhône sur deux ponts de bois à Saint-Jean-de-Muzols et à Mauves (dont on voyait encore, paraît-il, les substructures en période de basses eaux avant la construction des barrages sur le Rhône). Mais Bituit malgré l'importance de son armée est battu à proximité du confluent de l'Isère sur le Rhône. Selon la tradition, Fabius aurait eu avec lui quelques éléphants de combat, descendants de ceux d'Hannibal, qui auraient affolé nos guerriers arvernes. Ceux-ci se seraient précipités sur les ponts en bois du Rhône qui auraient alors cédé.



sarcophage d'enfant
aux Rots



dolmen de Chébot



"marmite de la sorcière"
sous le dolmen de Chébot



"pierre signal"
des Croisières de Santa Marguareta

Quoi qu'il en soit, après cette sévère défaite, les Helviens se détachent de la confédération arverne et s'allient aux Romains. L'Helvie deviendra ainsi, plus tard, une des bases de départ des Romains pour leur conquête de la Gaule.

Quand, en 54 avant JC, César prétextant d'inquiétants déplacements de population chez les Helvètes, commença sa « Guerre des Gaules » et cherche à attaquer les Arvernes sur leur propre terrain, il fait mouvement en partant de la vallée du Rhône. Les historiens locaux du XIX^e siècle revendiquèrent son passage sur chaque ancienne voie de communication vers l'Auvergne proche de leur implantation vivaroise. Pourquoi pas aussi par la voie du Doux ?

Après la conquête, les Romains améliorent les voies de communication principales de l'empire. Elles sont régulièrement marquées de bornes milliaires dont nous avons retrouvé beaucoup d'exemplaires tout le long de la Vallée du Rhône et en Bas-Vivarais (mais pas dans les montagnes du Haut-Vivarais...). Est ainsi aménagée la « Voie d'Antonin » sur la rive droite du Rhône. Pour franchir le Doux à son confluent aux époques de hautes eaux, la voie est obligée de remonter la rivière jusqu'au point où la vallée se rétrécit et où il est possible d'asseoir convenablement sur le rocher les culées d'un pont. C'est ainsi qu'a été construit le « Pont de César » dont on voit encore des restes de piles utilisées pour la construction d'un petit barrage en amont du « Grand Pont » de Douce-Plage.

Les soit-disant « voies romaines » que chaque village a commencé à revendiquer sur son territoire au XIX^e siècle ne sont que de simples chemins, qui sont peut-être d'ailleurs bien antérieurs à la conquête romaine, mais qui ne paraissent pas avoir été aménagés par les Romains.

Nous n'avons en fait, pour l'instant, aucune autre preuve véritable d'une présence romaine permanente dans la vallée du Doux que celle du Pont de César de Douce-Plage.

*

Nous connaissons par contre deux sites de la période gallo-romaine où des « tegulae » ont été retrouvées et datées du IV^e siècle après JC :

- une petite « villa » au-dessus de Grammeland au lieu-dit « Les Clus » dont on a pu, sans faire de fouilles mais seulement en relevant en surface la densité de morceaux de tuiles, déterminer assez exactement l'emplacement. Il ne s'agissait probablement que d'un simple bâtiment agricole car très peu de « mobilier » (lessons de poteries) a été retrouvé, qui aurait justifié un habitat permanent. Le terrain est bien placé sur une crête avec au moins deux sources à proximité. Selon leur analyse effectuée par des spécialistes lors d'un congrès à Alba, les tuiles de Grammeland auraient subi un incendie vers le VII^e ou VIII^e siècle.

- une tombe au Banchet, au lieu dit du « Chenevier », sur un carré d'une dizaine de mètres de côté, bordée de tuiles romaines à une profondeur de 1m à 1,50m. Elle a été trouvée en déblayant le sol pour l'installation d'une plantation.

A partir de l'an 200, le Christianisme s'implante en Vivarais avec saint Andéol, saint Félix et saint Fortunat. Mais l'arrière-pays pourtant restera longtemps attaché aux pratiques païennes...

Des empereurs gallo-romains se succèdent qui contestent l'autorité de Rome. Le pouvoir temporel s'effrite, l'organisation romaine s'estompe, remplacée par une administration ecclésiastique puissante. Les légions romaines, affaiblies, ne peuvent plus contenir les barbares.

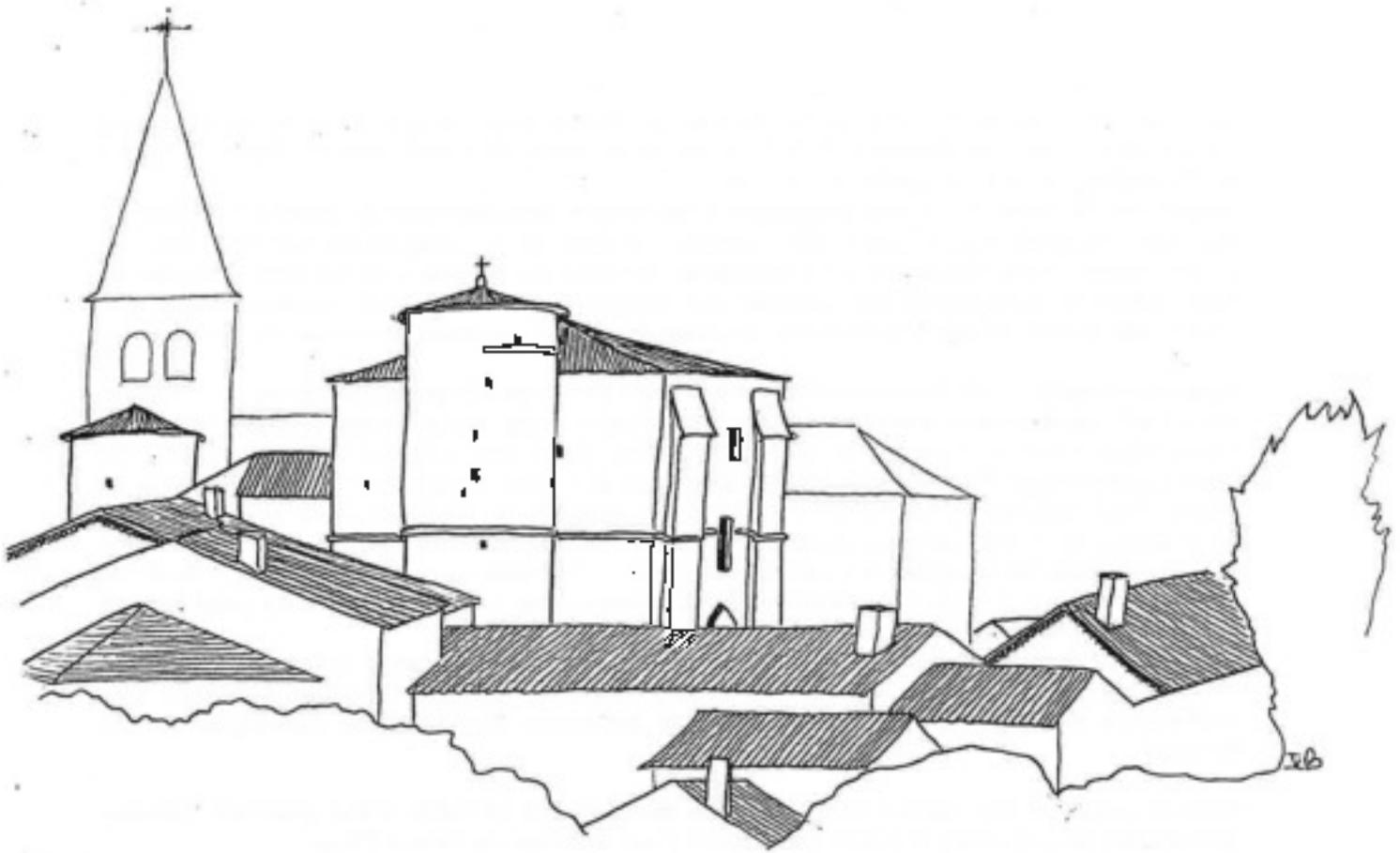
Au début du IV^e siècle, Chrocus, à la tête de ses Vandales met à sac tout l'est de la Gaule. Alba est détruite et l'évêque transporte son siège à Viviers qui devient alors capitale de l'ancien Vivarais.

Mais, de nouveau, des barbares halaient les rives du Rhône : ce sont d'abord les Wisigoths et les Burgondes, puis les Francs au VI^e siècle. Enfin les Sarrasins qui, battus à Poitiers, remontent le Rhône. C'est aux Sarrasins qu'est attribuée, suivant la tradition, la destruction de la villa gallo-romaine de Grammeland, appelée pour cette raison « Ville des Sarrasins ».

Les Sarrasins ne seront définitivement refoulés à la mer qu'en 737.

Le donjon du château d'Arlebosc.

8



les ruines du château du Vieux Solignac

LA FÉODALITÉ

Pendant la période trouble des grandes invasions, certaines familles barbares se fixent en Vivarais. Elles s'attribuent les terres laissées vacantes par leurs propriétaires partis se réfugier sur les Hauts-Plateaux. Quelques chefs barbares s'arrogent des pouvoirs au détriment d'une église affaiblie.

**

Au IX^e siècle, Charlemagne organisant son empire, s'appuie sur les descendants de ces chefs barbares qu'il confirme dans leurs possessions. L'administration carolingienne, à l'image de l'organisation ecclésiastique, s'appuie sur les « comtés » calqués sur les diocèses.

Ainsi, Le Crestet et Monteil, comme tout le territoire entre Doux et Hyrieux qui dépendait du diocèse de Valence, deviennent une dépendance sur la rive droite du Rhône du Comté de Valentinois qui restera pendant longtemps un fief de la Maison de Poitiers.

Mais la succession de Charlemagne est difficile. La vallée du Rhône passe sous le contrôle des rois de Provence, puis des rois de Bourgogne. Leur autorité est contestée par des petits seigneurs locaux, ce qui se traduit par un éparpillement des pouvoirs.

Seule l'Église parvient à assurer sur le terrain une certaine cohérence politique. A l'approche de l'an mil, les féodaux restituent peu à peu à l'Église les biens confisqués par leurs ancêtres.

**

Probablement en 912, un certain Boson, sans doute de la famille de Boson roi de Bourgogne, et sa femme, donnent au chapitre de Notre-Dame du Puy leurs possessions autour d'Arlebosc :

« Ego Boson et uxor mea Maxenburghis ... donamus de rebus propriis nostris beate Genitrici Virgini Mariae in Casa Dei quae est constructa in pago Vallavense in villa quae vocatur Aricium. Ipsae res quas donamus sunt in pago Viennensi, in agro Colomburensi in villa quae dicitur Arlebosc ; quod donamus hoc est casa indominicata cum curtile et hortile. Et ex tunc una cum arboribus et est ecclesia inbominata quae est constructa in honore beatae Mariae una cum presbiteratu et decimis ; hac donamus et in vineis et in campis et pratis et sibus et in molendinis ; donamus omnia quaecumque in ipsa villa aspiciuntur vel aspiciere videtur ; donamus etiam supradicta casa Dei castellare quoddam quod est ultra Doso et quidquid aspicit vel aspiciere videtur, et donamus ibi aliam villam quae nominatur Gurdis cum ecclesia Sancti Iusti et quidquid ipsa villa aspicit, et donamus ibi aliam villam quae vocatur in Laval et quidquid ipsam villam aspicit ; et donamus aliam villam quae dicitur Fubrieur ; et donamus aliam villam quae vocatur Licas ».

Cet acte est daté de la 12^eme année du règne de Louis l'Aveugle, à qui appartenait alors le Vivarais (912 ?).

La « villa » d'Arlebosc, dans « l'ager » de Colombier, au pays de Viennois, est composée d'une maison d'habitation seigneuriale avec courtil, jardin, verger, terres, prés, vignes bois et moulins, ensemble l'église seigneuriale de Sainte-Marie, presbytère et dîmes, et le village château et église d'Arlebosc avec ses dépendances...

Il est intéressant de noter qu'il y avait donc déjà des vignes à ce niveau de la vallée du Doux.

Un des moulins dont il s'agit est le moulin du Chapiton, sur le Doux, en face de Chasselièvre.

La désignation d'un « castellare », sur la rive droite du Doux, ne désigne pas forcément un « château », mais plus généralement une « construction ». Il s'agit vraisemblablement de Tinccy, qui a toujours été rattaché à la paroisse d'Arlebosc. Mais c'est peut être aussi ce qui est aujourd'hui appelé « Chasse-lièvre », ou également un terroir signalé au début du XVII^e siècle, à la sortie ouest du village du Crestet, sous le nom de « Chastelard » ?

La villa de « Gurdis » et l'église de « Saint-Iust » se trouvent sur le petit plateau de Mayres, au-dessus et au nord-ouest d'Arlebosc.

La villa de « Laval » pouvait être le très ancien domaine de Laval sur la commune de Nozières, mais probablement aussi le « mas Laval », devenu maintenant Mallevail, actuellement sur la commune du Crestet, qui apparaît toujours avoir été un « lieu rural » très proche d'Arlebosc. Nous ne savons pas situer exactement les villas de « Fabrieur » (Les Fauries ?, les Hautes ?) et de « Licas » (Ruissas ?) (informations données avec l'aide de notes de Michel de Chazotte).

Quoi qu'il en soit, à l'église d'Arlebosc dépendant du Chapitre du Puy, étaient certainement rattachés un certain nombre de territoires de la commune du Crestet.

Il est précisé à la fin de la donation que,

« ni l'évêque, ni les chanoines ne pourront vendre, donner, échanger les biens qui font l'objet de cet héritage qu'ils devront garder à perpétuité dans leurs mains. Et, si quelqu'un voulait le faire, qu'il soit assésiné au traître Judas qui a trahi Notre Seigneur, qu'il soit supplicié en enfer, que Belzébuth, le prince des démons, et ses serviteurs soient ses juges et que son corps, au cours de sa vie, attrape la lèpre ».

*

Geilin, comte de Valentinois, fait don, en 961 de l'église de Macheville et de toutes ses dépendances aux Bénédictins de Saint-Chaffre. L'abbaye de Saint-Chaffre avait été créée au Monastier, dans le Velay à la limite du Vivarais, vers le VI^e siècle.

« Noverint omnes quod in pago, quom Lugdunensis quod nunc est in episcopale Valentiniensis, Gellinus nobilissimus vir et potens de quo supra dictum cum sui conjuge nomine Ruinoite dedit ecclesiam in loco qui dicitur Mariso Cavillavo quae est consecrata in honorem Salvatoris nostris cum ipsa parrochia et clausa de vinca et viri duria et omnibus adjacentis suis et habeant et possedant semper, rectore monasterii sancti Theofredi sine ulla contradicente persona ; et in alio loco, villam quae dicitur Canilis quantum ibidem pertinere, videlatur et ejus erat possessioni : totum eadem monasterio cordati jure perpetuo ».

Parmi les dépendances de Macheville faisant partie de la donation, il y avait cette villa appelée « Canilis ».

On a d'abord pensé qu'elle pouvait se situer sur la cote 536, au-dessus de Chanarcilles. Mais aucun élément n'a pu être trouvé sur place pour le confirmer. Par contre, il est tout à fait probable que Canilis soit à l'origine du village de Monteil (Mont. Elius comme certains l'ont écrit). Ceci expliquerait les liens étroits qui ont toujours existé entre Macheville et Monteil.

**

Le royaume de Bourgogne est annexé en 1039 par l'Empire germanique. Ceci se traduit par une accentuation du pouvoir temporel des évêques dans tous les territoires implantés sur les marches de l'Empire.

La rive gauche devenue terre d'Empire, la rive droite restait théoriquement sous la tutelle du roi de France. Mais elle était en fait dominée par de nombreux seigneurs en lutte continuelle entre eux mais également avec l'Eglise qui exerçait donc, de nouveau, un certain pouvoir temporel. Ainsi Odon, évêque de Valence appartenant à la famille des Retourtour, cherchait à affirmer son autorité sur toute la région entre le Doux et l'Eynieux.

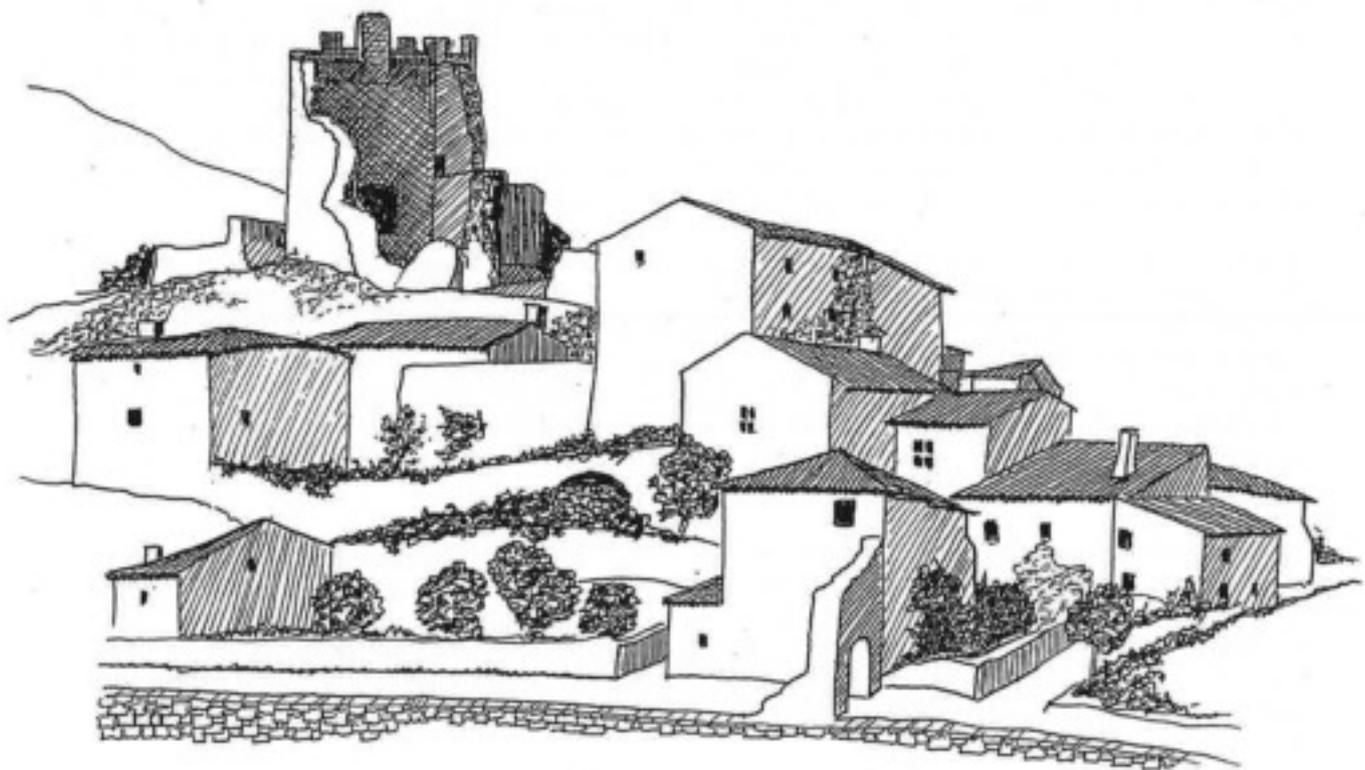
**

Les grands seigneurs, aux XI^e et XII^e siècles, dans notre région du bassin du Doux étaient d'abord les comtes ou dauphins du Viennois, les comtes de Valentinois, mais également les évêques de Vienne et du Puy. Vient ensuite quelques vieilles familles, les Tournon, les Pagan, les Clérieu, les La Mastre, les Fay, les Retourtour, les Saint-Didier, les Sahunc, les Solignac.

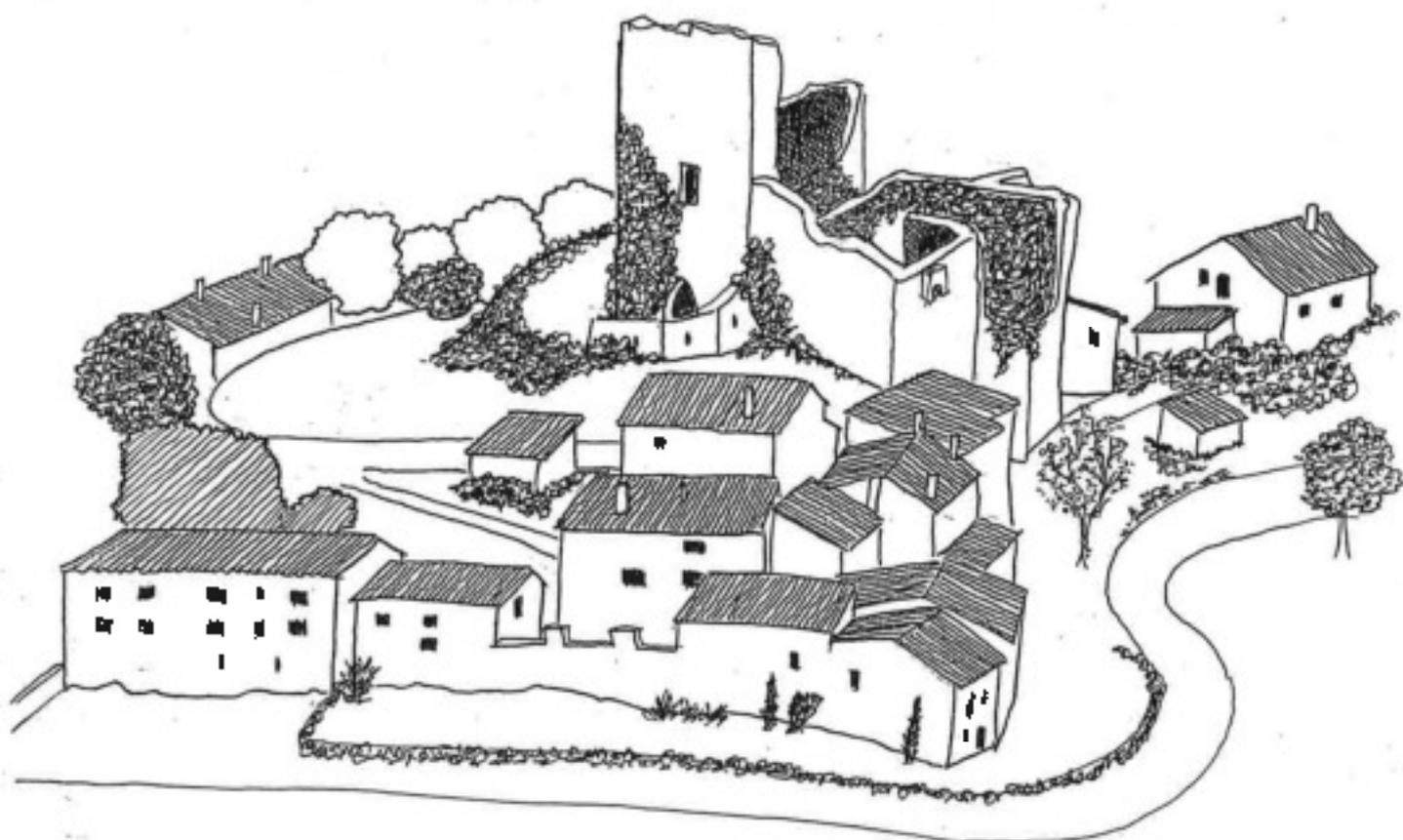
Peut être certains descendent-ils des administrateurs mis en place par les Carolingiens ? Mais nous n'avons en fait pas de trace de ces familles antérieurement à l'an mil.

Il est, par contre, curieux de constater que beaucoup de ces familles ont leur origine sur les hauts plateaux du Vivarais ou du Velay. Comme si elles étaient venues se réfugier dans la montagne aux sombres moments des grandes invasions, pour redescendre ensuite dans des zones plus clémentes une fois la paix revenue.

**



La site du château de Péninsule



La fin de la guerre des Albigeois (1229) place théoriquement tout le Languedoc sous l'autorité royale. Mais la seule voie pour l'atteindre est la « Régordane », la très ancienne route qui passe par Le Puy, Pradelles, Villefort et Génolhac. Pourtant les rois de France voudraient bien pouvoir aussi utiliser la vallée du Rhône, ce qui leur permettrait d'atteindre plus facilement la côte méditerranéenne. Mais les évêques de Viviers, qui contrôlent la partie centrale du cours du Rhône en interdisent le passage. Ils rappellent ainsi vertement en 1268 au roi Louis IX, revenant de croisade en bateau sur le Rhône, que Viviers n'appartient pas à son royaume...

A la fin du XIII^e siècle les rois de France cherchent donc à conclure des actes de partage avec des seigneurs ou des abbés. Il s'agit d'abord de s'attacher quelques seigneurs vassaux des évêques de Viviers pour introduire peu à peu dans l'ancien Vivarais le pouvoir royal et contrecarrer celui des évêques de Viviers. C'est ainsi que Philippe-le-Bel conclut en 1284 un premier acte de partage avec l'abbé de Mazan qui se traduit par la création de la ville neuve de Villeneuve-de-Berg. L'objectif était plus précisément d'assurer un pouvoir de justice sur un territoire déterminé, sans pour autant en acquérir la propriété foncière, et ainsi étendre progressivement son pouvoir politique sur toute une région.

Plus au nord, et avec l'appui du comte de Tournon, Philippe-le-Bel conclut un autre acte de partage avec un petit seigneur local du Haut-Vivarais, Géronton de Saint Romain, qui amène la création de la ville neuve de Boucieu-le-Roi.

L'évêque de Viviers reconnaît enfin l'autorité du roi de France et signe avec lui un véritable traité en 1308. Le bailliage du Vivarais est effectivement créé en 1320 avec un siège à Villeneuve-de-Berg pour le Bas Vivarais et un autre siège à Boucieu-le-Roi pour le Haut-Vivarais.

Ceci sera très important pour le Crestet qui s'est développé après la création du bailliage, à l'intersection de la route venant de Boucieu vers Lamastre et le Cheylard avec celle venant de Tournon.

D'ailleurs, dès 1464 et jusque 1790, Le Crestet s'est appelé successivement Crestet lès Boucieux, Crestet lez Boussieux, Crestet le Boucieu...

Alors que Le Crestet était tourné plutôt vers Arlebosc, puis Boucieu-le-Roi, Monteil est toujours resté étroitement lié avec Macheville.

BOUCIEU-LE-ROI ET LE SIEGE DU BAILLIAGE

Il est possible que la butte de Boucieu, qui domine le Doux, ait été très anciennement utilisée comme place forte pour contrôler la voie qui franchissait le Doux à 600 mètres en amont du pont actuel. On voit aujourd'hui les restes de deux culées de ce pont qui existait encore au XVIII^e siècle. Monsieur de Sethier avec les troupes royales avait dû le faire sauter parce qu'il provoquait des inondations dans la plaine en cas de crues du Doux. Nous n'avons pu, pour l'instant, dater précisément ce pont dont il faudrait analyser la composition du mortier. Il est peu vraisemblable qu'il soit romain, malgré la tradition. Il a, plus vraisemblablement, été construit dans les premiers siècles après J.C.

Les rois de France, cherchaient à affirmer leur suzeraineté sur la rive droite du Rhône, et, pour ceci, ils s'efforçaient d'obtenir le soutien des petits seigneurs locaux. Le 7 novembre 1291, Gérenton, seigneur de Saint-Romain-Valmordane, fait hommage à Philippe-le-Bel de son château de Saint-Romain, et de ses dépendances, moyennant le montant d'une année de revenus de tous les biens compris dans cet hommage.

Par ce même contrat, Gérenton vend à Philippe-le-Bel un terrain « suffisant et convenable pour la construction d'une ville », en en conservant toutefois la copropriété.

Cette ville sera donc indivise entre le roi et le sire de Saint-Romain, ou ses successeurs. Chacun d'eux pourra y faire bâtir un château fort. La construction de prisons, marchés et cour de justice sera faite en commun. Il est également stipulé que le roi aura, dans les environs, le droit de chasser le sanglier, l'ours, le cerf, le conil...

Le roi revendique avant tout une « féodalité politique ». Il n'a que faire d'une coseigneurie et c'est pour cette raison qu'en 1475, Louis XI donne à Mathieu de Montell, seigneur du Port de Saint-Vallier, sa part dans la coseigneurie de Boucieu, y compris les revenus de la cour.

Ainsi sera construite la ville de Boucieu, appelée à l'origine La Bastie, ou Villeneuve de Boucieu, qui deviendra en 1320 le siège pour le Haut-Vivaraïs du bailliage du Vivaraïs.

»

Mais, pourquoi avoir choisi le site de Boucieu pour implanter cette seconde cour bailliagère du Vivaraïs ?

L'objectif des parages conclus par les rois de France tout au long du XIII^e siècle était la création de villes neuves dont ils pouvaient facilement contrôler le peuplement et orienter le développement par l'octroi de franchises et l'attribution de privilèges. A partir de ces villes, ils assuraient ainsi progressivement leur domination sur toute une région. Cela aurait été beaucoup plus difficile avec des villes existantes dont il aurait fallu prendre en compte les traditions et les habitudes.

Le choix du site de Boucieu est en fait remarquable car,

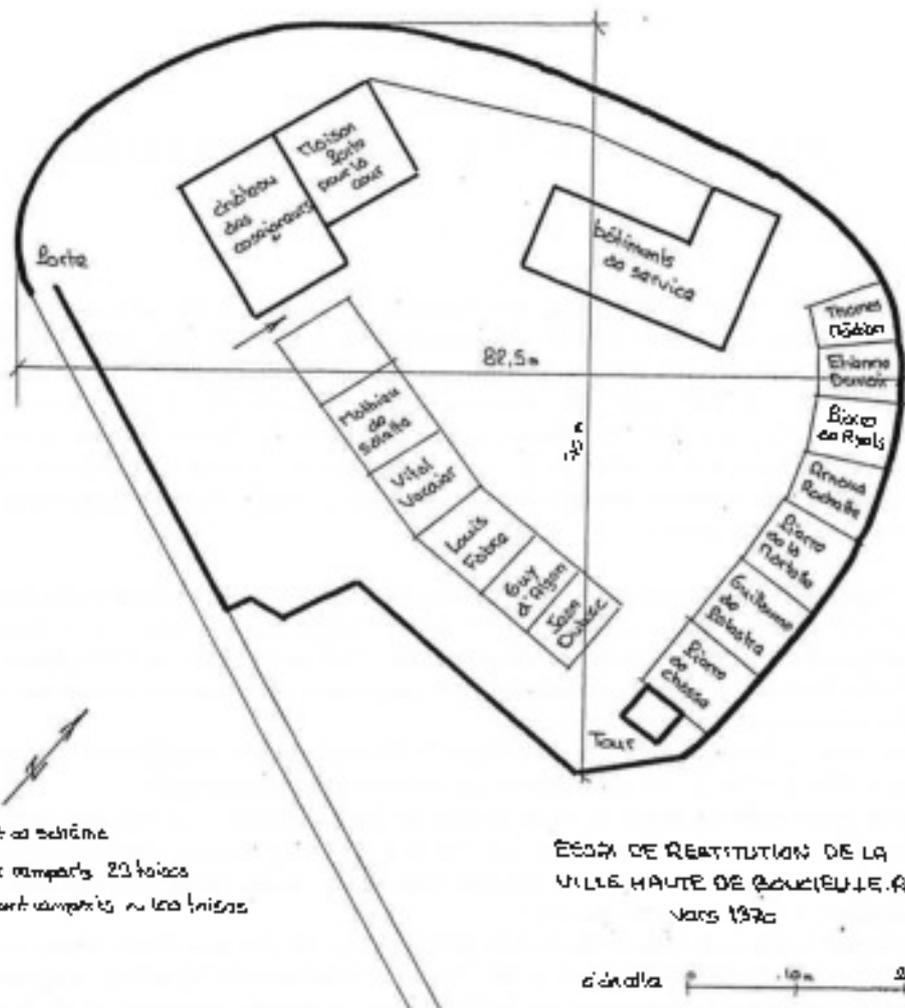
Sur le plan politique il est,

- dans la mouvance de la maison de Tournon qui avait, depuis longtemps, prêté hommage au roi,
- à proximité, et sur la paroisse, de Colombier-le-Jeune qui venait de passer sous le contrôle du comte de Forez, vassal du roi, par son mariage en 1297 avec Ailix, fille du dauphin Humbert,
- à la limite de deux diocèses, Vienne et Valence, donc hors de l'influence d'un seul évêque,

Sur le plan géographique, il est,

- à proximité du Rhône, et pourtant déjà protégé par le relief montagneux,
- au point où la vallée du Doux est encore large et riche, avant que la rivière n'entaille le Piedmont par des gorges sauvages,
- là où des routes est-ouest existent déjà, où de nouvelles routes nord-sud peuvent être tracées, et où le Doux est déjà franchi sur un vieux pont de pierre par une ancienne voie,
- au pied d'une butte où l'on peut envisager la construction d'un point fortifié.

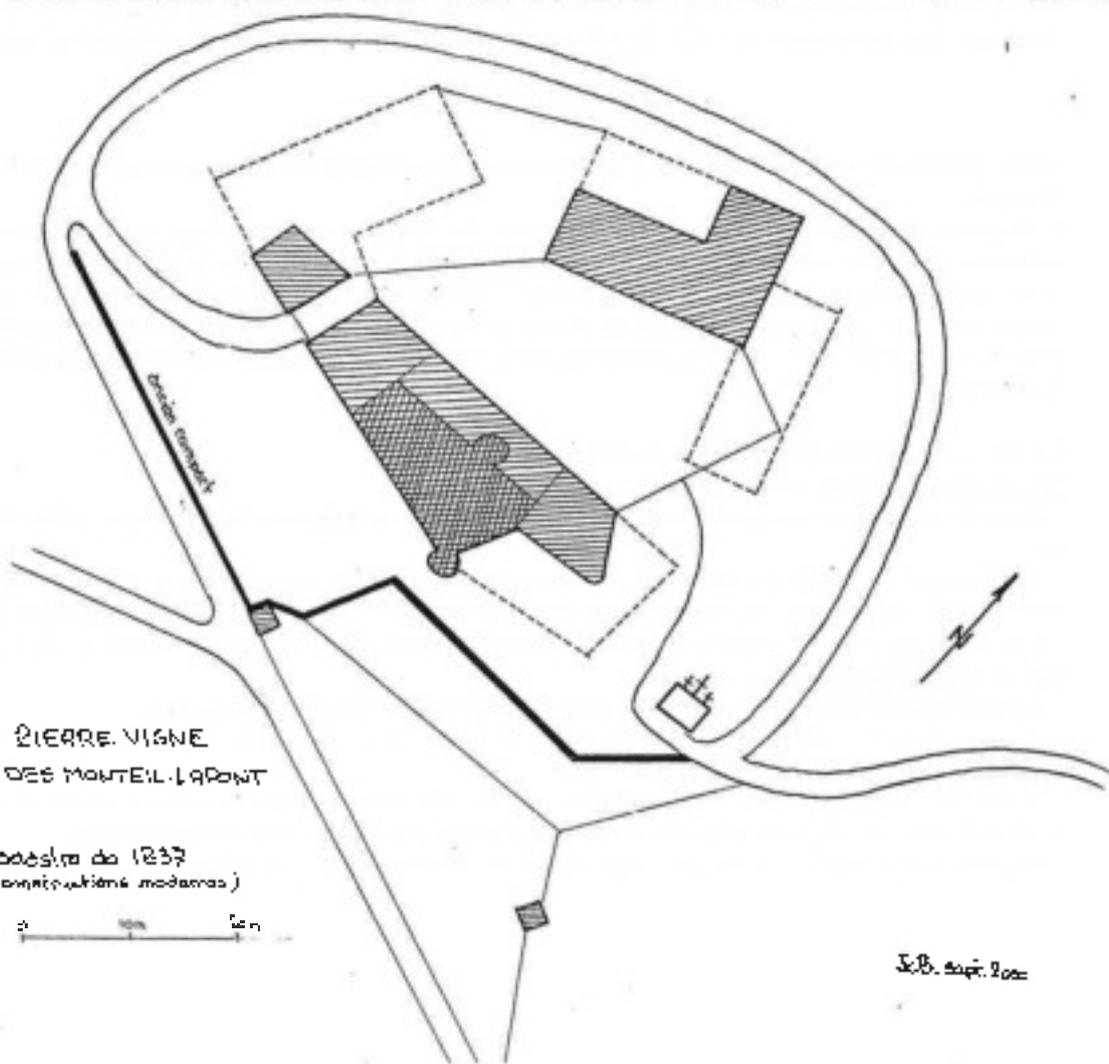
»



Suivant ce schéma
maisons sur remparts 23 toises
à développement compris en les toises

ESQUISSE DE RESTITUTION DE LA
VILLE HAUTE DE BOUCHEVILLE. Aut
vers 1320

J.B. Suppl. 2000



MAISON PIERRE VIGNE
ET CHATEAU DES MONTEL-LADONT

Suivant la coaste de 1237
(en pointillés les constructions modernes)

échelle 0 10m 20m

J.B. Suppl. 2000

Le bailli du Vivarais, ou « grand bailli », agit comme un subdélégué du sénéchal de Beaucaire. Ses attributions sont, au départ, mal délimitées : pouvoirs d'abord judiciaires, mais aussi financiers (faire rentrer la taille royale) et militaires (police, levée des troupes). En 1322 apparaît auprès de lui un juge royal, ou « juge du Vivarais », qui a un lieutenant à Villeneuve-de-Berg l'autre siège du bailliage, et un lieutenant à Boucieu.

La sagesse du roi de France a été d'éviter de bousculer la féodalité en place : les seigneurs continuent à juger en basse justice. La cour bailliagère juge les cas de haute justice (les crimes), les cas royaux (les litiges entre les seigneurs ou entre les seigneurs et le roi) et juge en appel. Ceci est, pour les populations, une garantie contre l'arbitraire des seigneurs.

La cour comprend un premier lieutenant (lieutenant général ou juge-mage) agissant au nom du bailli, un lieutenant principal, un lieutenant particulier civil, un lieutenant assesseur criminel. Le ministère public est constitué par un procureur du roi. Et, tout ce monde est entouré d'avocats, de notaires, de sergents...

Pour encourager l'établissement de personnes étrangères au pays, Philippe-le-Bel accorde, dès 1294, de nombreux privilèges : exemption de taille, affranchissement de paiement de péages dans toute la sénéchaussée de Beaucaire, dispense pendant trente ans de charge de milice et de chevauchée.

En fait, tous les postes de la cour ne sont pas rapidement pourvus, ou ils le sont par des personnes habitant déjà la région.

*

La première ville de Boucieu, qui était modeste et avait du mal à se développer, semble avoir été construite au nord-est du village actuel.

Puis arrive la terrible guerre de Cent Ans. Après les premières défaites face aux Anglais et le désastreux traité de Brétigny, les mercenaires recrutés par les Anglais, mais aussi par le roi de France, sont au chômage. Ils se constituent en bandes qui pillent tout le midi de la France. Entre 1360 et 1374, ils passent par Boucieu qui, considéré comme implanté dans un pays calme et fidèle au roi de France, n'avait ni fort ni garnison.

Les notables déclarent en 1368 que, dans la ville de Boucieu, « dispersée et infortifiable... récemment, bandits et compagnies ravagent le royaume, avaient rançonné, blessé et même pris au fil de l'épée plusieurs habitants, après avoir fait violence à leurs femmes et filles... ». D'ailleurs, même les archives de la cour ne sont plus en sécurité, « lesquelles chartes et requêtes, du fait des compagnies et des brigands, se perient ou sont détruites (lacérées), ce qui empêche de rendre la justice ».

La décision de fortifier la butte de Boucieu et de créer une « ville haute » est confirmée par un document établi à Beaucaire le 17 octobre 1368. Les modalités de cette construction sont étudiées au cours de réunions qui se sont tenues, du 20 au 27 octobre, dans une maison de la ville haute, celle de Louis Fahre, notaire « où se tenait la cour royale ».

Car la construction de la ville forte est déjà en grande partie réalisée par certains habitants de Boucieu, et leur requête avait pour but :

- d'imposer à l'ensemble des habitants de participer aux travaux de fortification, qu'ils aient ou non l'intention d'y bâtir une maison,
- d'engager le roi et son coseigneur à y construire « une tour ou un autre édifice »,
- de demander au Bailli de construire « une maison forte où se tiendra la cour et le tribunal et où habiteront les magistrats »,
- de s'assurer que les franchises et libertés accordées à Boucieu seront aussi valables pour la ville haute.

Dans un document exceptionnel provenant des archives du bailliage, les maisons, construites ou à construire, sont parfaitement définies avec leurs dimensions. Certaines participent aux remparts et auront leurs murs extérieurs fortifiés « de telle façon qu'ils puissent être défendus ». D'autres seront des « habitations en forme de tours ». Sur les 88 toises (169 mètres) de simples remparts, principalement au nord et devant les maisons du côté sud, 56 sont déjà réalisées.

L'ouvrage devait être complété et achevé dans les deux ans, ce qui paraît avoir été accompli.

Vers 1370, Boucieu était donc bien à l'abri derrière ses murailles de la ville haute et ne semble pas avoir été menacée par les Tuchins qui attaquent Annonay en 1381. C'était une nouvelle jacquerie provoquée par la levée de subsides exceptionnels. Le duc de Berry, gouverneur du Languedoc, appelé pour mater la révolte, en fait pendre quelques-uns à Boucieu, d'autres à Villeneuve-de-Berg.

*

La guerre de Cent Ans se termine heureusement aux alentours de 1453, et la période de calme qui lui succède est utilisée dans tout le Vivarais pour la construction, ou la reconstruction, de nombreux édifices publics et de maisons particulières.

A Boucieu, les habitants de la ville haute se trouvent à l'étroit dans leurs maisons qui, pour la plupart, n'étaient conçues que comme abri sommaire en cas de danger. Ils redescendent donc au pied de la butte pour construire la ville de Boucieu telle que nous la voyons aujourd'hui, presque intacte.

Des rues à angle droit sont tracées, la maison « dite du Bailli » est construite qui devait faire partie du groupe de maisons où se tenait le cour royale. L'échauguette encore visible continuait l'ancien chemin qui montait de la plaine.

Une nouvelle église est bâtie en 1492, qui n'est qu'une annexe de l'église paroissiale de Colombier-le-Jeune. Il est possible qu'il y ait eu auparavant une chapelle dans la ville haute ou dans la première implantation de la ville basse, mais nous n'en avons aucune trace, ni dans les textes ni dans des vestiges architecturaux.

Mais, pour construire cette ville basse, les habitants utilisent les pierres de la ville haute qui est ainsi progressivement démolie. C'est pourquoi l'on voit, ici et là dans Boucieu, de belles et intéressantes pierres sculptées de réemploi. Il serait utile de faire le « calepinage » des nombreux éléments de colonnes, bases, fûts, chapiteaux, pour tenter d'en déterminer l'origine : piliers de la salle du tribunal ou galerie couverte dans la ville haute. Mais ces colonnes pourraient aussi bien provenir d'une grande halle dans la ville basse, utilisée pour le marché hebdomadaire et les foires annuelles, et tombée en ruine avec la baisse d'activité de Boucieu au XVII^e siècle.

Le château sur la butte est reconstruit par les Montell Lafont à partir de 1476, quand le roi Louis XI leur a cédé sa part de la coseigneurie de Boucieu.

*

Un réseau de routes est établi autour de Boucieu, à l'ouest vers Le Crestet, Lamastre et le Cheylard, au sud vers Colombier-le-Jeune et Gilhoc, au nord vers Annonay. Un pont est construit sur le Doux qui devait comporter une tour de défense en son milieu, et qui sera très largement reconstruit à la fin du XVIII^e siècle. Antérieurement, c'était l'ancien pont en amont qui devait encore être utilisé.

En 1575, un important moulin est créé au pied de la butte, le « moulin du roi » avec une longue et large béalière qui prenait l'eau du Doux sous La Condamine. Exceptionnellement, c'est le meunier lui-même qui est autorisé à prélever le droit de mouture.

Un marché est établi tous les mercredis. Deux foires de trois jours chacune se tiennent à la Saint-Jean-Baptiste et à la Toussaint. Cette foire de la Saint-Jean se tenait encore en 1542. Pourtant François I^{er} institue une nouvelle foire annuelle le 14 février à la Saint-Mathieu, ainsi qu'un nouveau jour de marché, le jeudi.

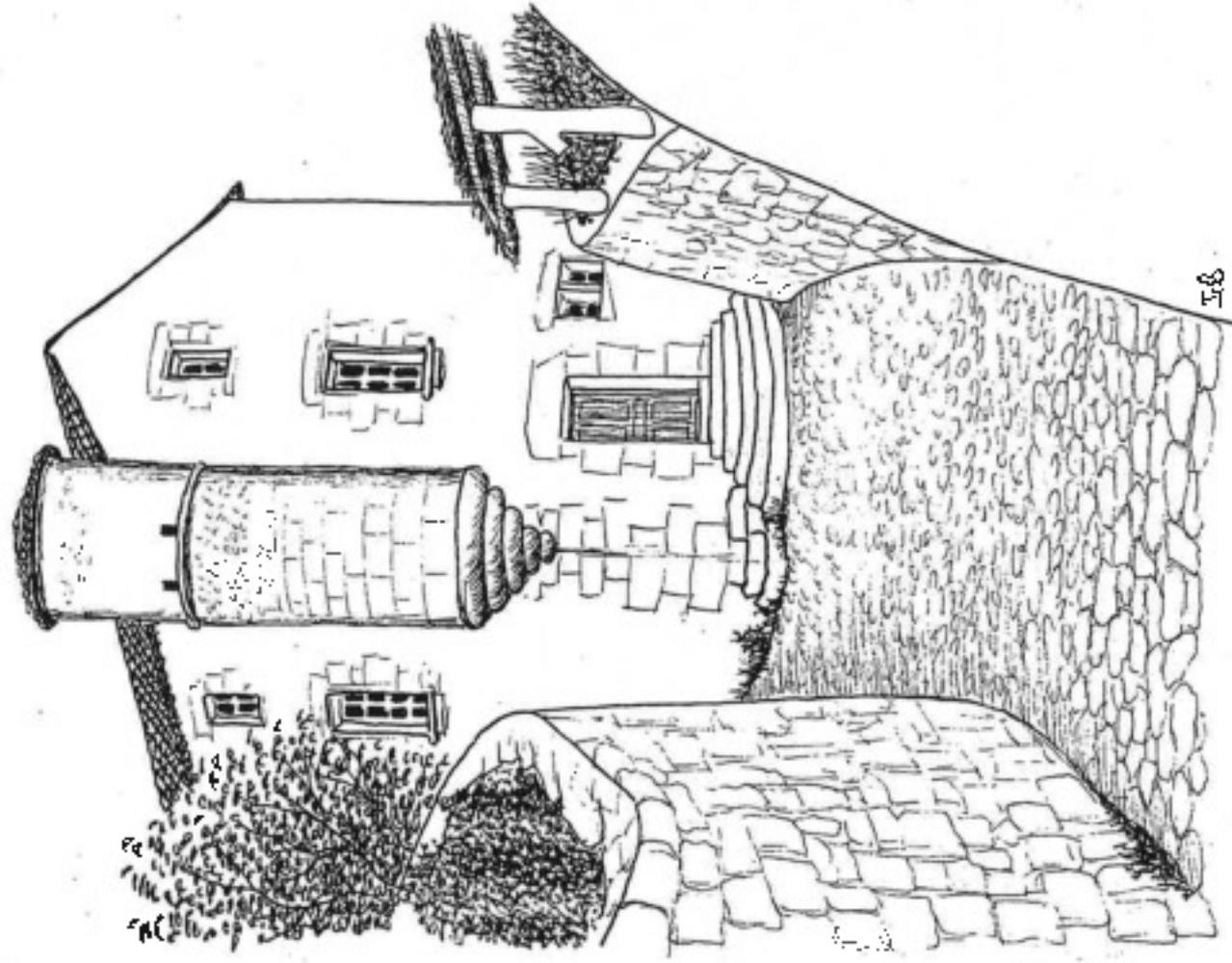
*

Une période de relative prospérité s'ouvre alors pour Boucieu, malgré le coût des changements successifs de son implantation supporté exclusivement par ses habitants.

Mais, au cours de la guerre de Cent Ans, on a constaté une certaine décadence de l'institution bailliagère en Vivarais.

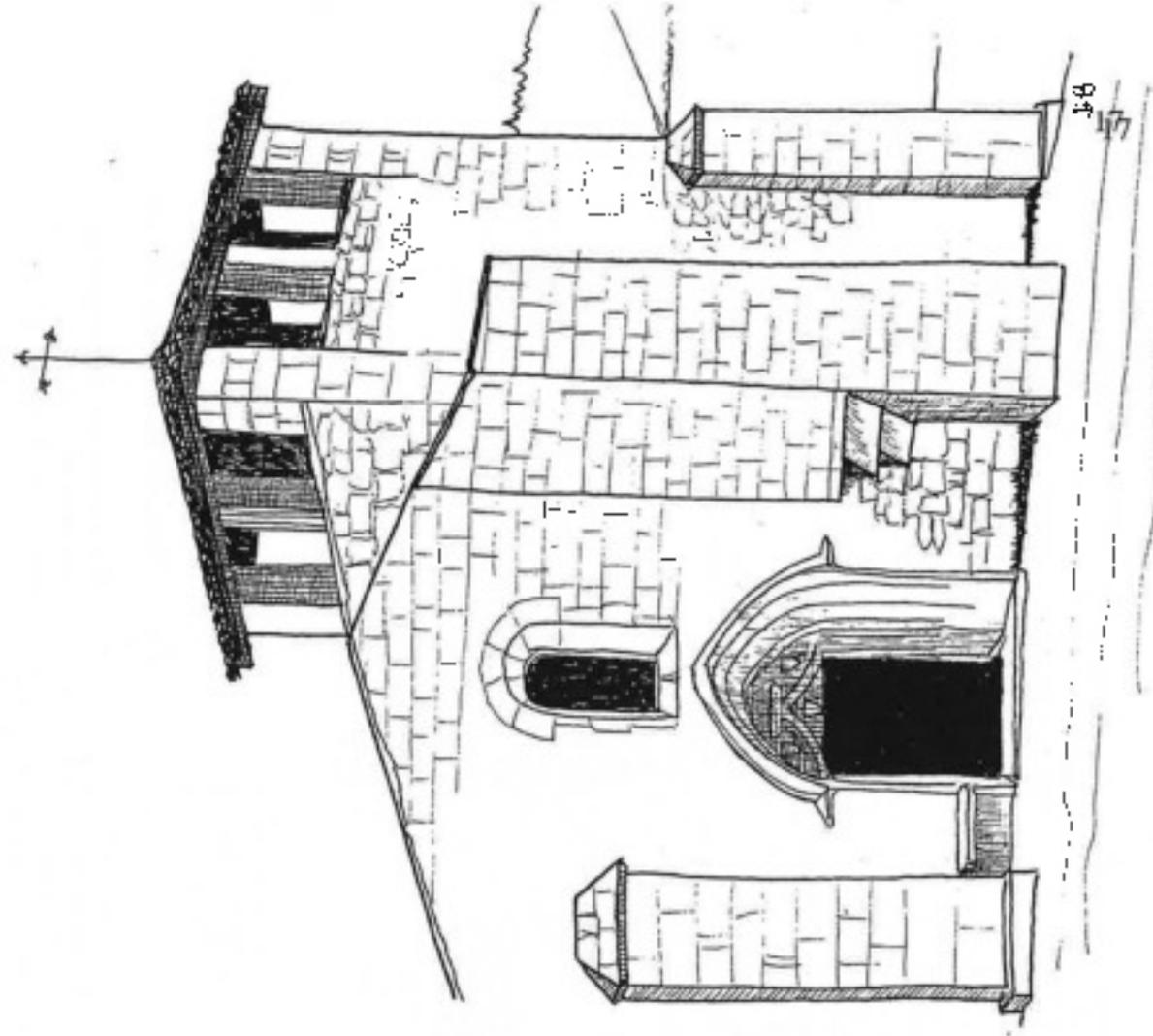
Le bailli est plus préoccupé par les problèmes militaires et la protection des villes que par le développement du pays. De plus, à la fin du XV^e siècle, les fonctions de bailli royal et de juge royal étaient devenues héréditaires et s'immobilisaient dans quelques grandes familles qui sont amenées à déléguer la plus grande partie de leurs pouvoirs. Le rôle des lieutenants généraux dans chaque cour est renforcé.

Boucieu-le-Roi



L'échauguette de la maison "dite du bailli", commandant la colline.

Boucieu-le-Roi



L'église du X^e siècle

Cependant, alors que la cour de Boucieu n'était au départ qu'une sorte de succursale de celle de Villeneuve, l'influence de Boucieu semble devenir prépondérante au début du XVI^e siècle. On peut parler à cette époque d'un véritable bailliage de Boucieu-le-Roi.

En 1551, le roi Henri II crée, pour des raisons financières, le Présidial de Nîmes qui devient l'unique cour de ressort aux deux cours vivaraises, et qui tente même de prendre leur prérogatives d'appel pour les cours seigneuriales. C'est la consternation en Vivarais, et particulièrement à Boucieu.

*

Les gens d'Annonay, jaloux de la montée en puissance de Boucieu, intriguaient déjà depuis le milieu du XVI^e siècle pour obtenir le transfert du siège du bailliage dans leur ville. Ils accusent Boucieu d'être « trop petit, mal commode et éloigné de tout commerce ».

Il faut reconnaître qu'effectivement les franchises et les libertés accordées aux habitants de Boucieu n'avaient pas réussi à assurer la prospérité espérée et que, même, le caractère de ville franche avait donné lieu, comme à Villeneuve-de Berg, à certains abus...

Achille Gamon, protestant et consul d'Annonay en 1559, fils d'Antoine Gamon qui avait été juge royal à Boucieu pendant 34 ans (tout en continuant à habiter Annonay) obtient enfin, en 1565, le transfert à Annonay avec l'appui de monseigneur de Montluc, évêque de Valence. Il ne faut pas oublier que Boucieu était alors considéré encore comme ville catholique alors que la Réforme était prêchée à Annonay déjà depuis 1524, et que monseigneur de Montluc était favorable aux nouvelles idées.

Mais, le départ du siège du bailliage qui a perdu beaucoup de ses pouvoirs n'est pas forcément un échec pour Boucieu !

En 1574 le curé, Jean Arnaud, se convertit au protestantisme et l'église, dont le choeur a été abattu, est transformée en temple. Boucieu devient ville protestante avec 108 baptêmes pour la seule année 1583. L'église ne sera réaffectée au culte catholique qu'au XVII^e siècle.

*

Le début du XVIII^e siècle voit la renaissance de Boucieu avec l'arrivée de « Messire Pierre Vigne » qui s'y fixe comme missionnaire en mai 1712. De là, avec son confessionnal portatif accroché sur le dos, il effectuera de nombreuses missions principalement dans les diocèses de Valence et de Viviers.

Frappé par la similitude du site de Boucieu avec les lieux saints de Jérusalem, il entreprend la construction d'un chemin de croix de 37 stations dans le village et la campagne environnante. Chaque chapelle est un véritable petit sanctuaire qui doit apporter un enseignement aux participants du « grand voyage », comme le faisaient les chapiteaux romans des XI^e et XII^e siècles. Tout le monde s'enthousiasme pour ce projet et, alors que le Père Vigne n'a aucun fonds au départ, la participation matérielle et financière des paroisses voisines permettent une complète réalisation de l'opération en moins de 9 mois.

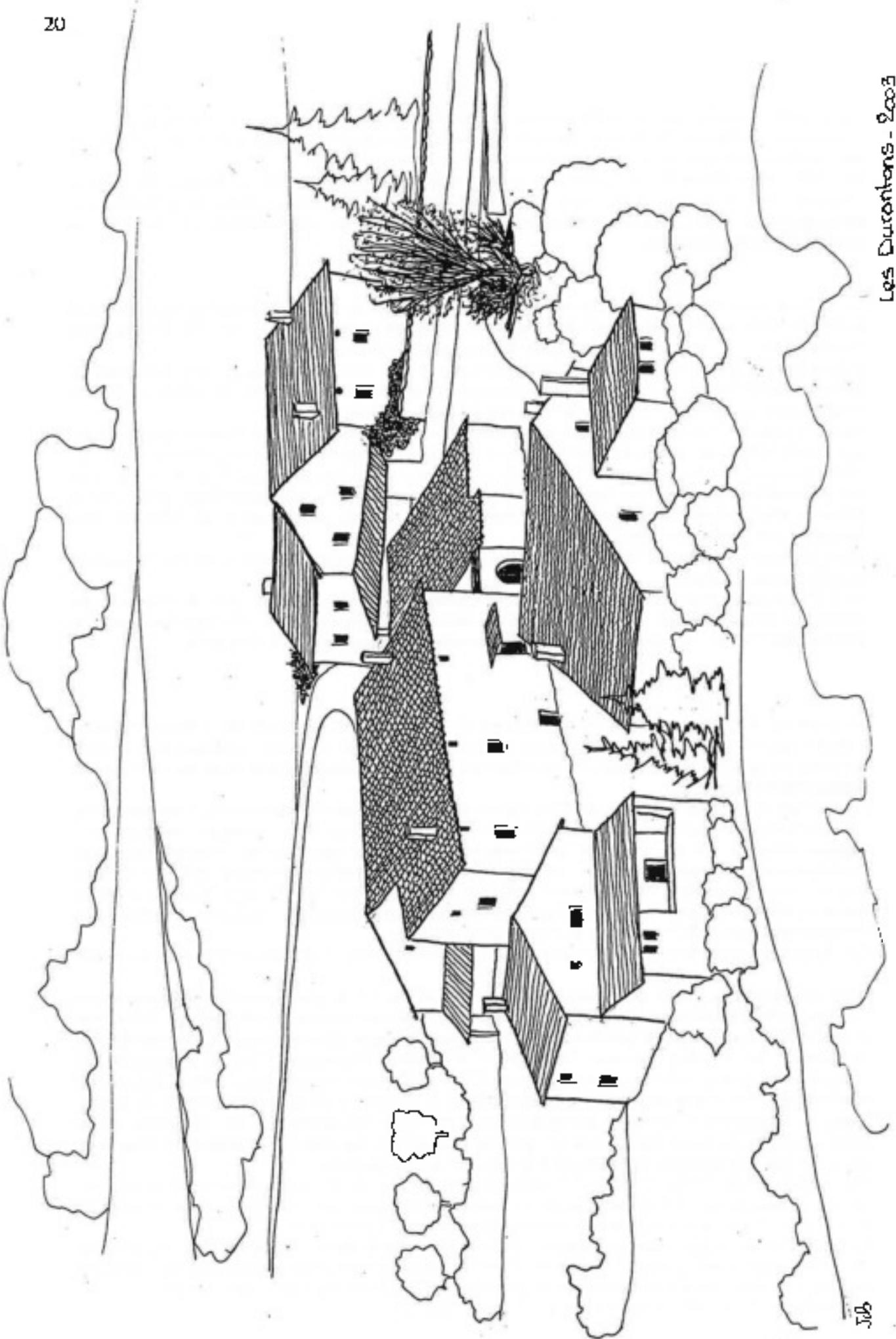
Ce chemin de croix, détruit à la Révolution, sera relevé en 1883, restauré en 1915 puis en 1960.

Boucieu devient un centre de rayonnement spirituel et, en 1714, plusieurs femmes viennent se joindre au Père Vigne pour l'aider dans son travail d'aide aux personnes déshéritées. Elles sont d'abord quatre : Marguerite (de Nozières), Catherine Junique (fille de Jacques Junique du lieu de Moulin au Crestet), Louise Bouveyron et Jeanne Rouveure. On les appelle les « régentes » quand elles sont rejointes, en 1715, par quatre veuves dont Marie Spéliat qui demande au Père Vigne une règle commune. Sous le premier nom de « Religieuses de Notre Dame du Calvaire et l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement » (qui deviendra par la suite « Sœurs du Saint-Sacrement »), elles se consacrent, en plus de la prière, à l'éducation des filles avec un enseignement adapté à la capacité de chaque élève.

Sur 12 soeurs en 1718, 3 sont originaires du Crestet ou de Monteil : Catherine Junique de Moulin, Marie Bosc du Crestet et Jeanne Chalaye de Monteil. En 1740, année de la mort du Père Vigne, il y aura une centaine de soeurs réparties sur 18 paroisses.

Le corps du Père Vigne, mort à Rencurel (Isère), est ramené dans l'église de Boucieu où il est très vite l'objet d'une grande vénération. Pour le protéger des pèlerins désireux de subtiliser quelques reliques, on est même obligé de protéger son tombeau avec de solides grilles.

Aujourd'hui, Pierre Vigne est sur le point d'être « béatifié ».



Les Durcontens - 2003

Les liens entre le Père Vigne et les paroisses du Crestet et de Monteil étaient très étroits. Deux missions sont prêchées à Monteil en 1717 et 1723.

Le Père Vigne vient au Crestet en 1726 : « *J'ai commencé la mission au Crestet la fête de la Saint-André, le 30 novembre 1726, et je l'ai finie le jour de Noël à la première messe de l'aube* ». Il achète à ce moment, pour l'église, un devant d'autel et un « *Te Igitur* ».

En 1727, Ursule Eynard, veuve d'Antoine Junique du Crestet, entre à 62 ans dans la congrégation. Elle avait donné en 1724 une somme importante pour bâtir la grande chapelle Notre-Dame du Saint-Sacrement, à l'entrée sud de Boucieu.

Cette même année 1727, plusieurs soeurs s'établissent à Monteil. Elles sont soutenues par Marie Salveton, dite la Bertonne, veuve de Jean Muret, demeurant à Monteil où elle tient un petit commerce. Deux de ses filles entreront dans la congrégation.

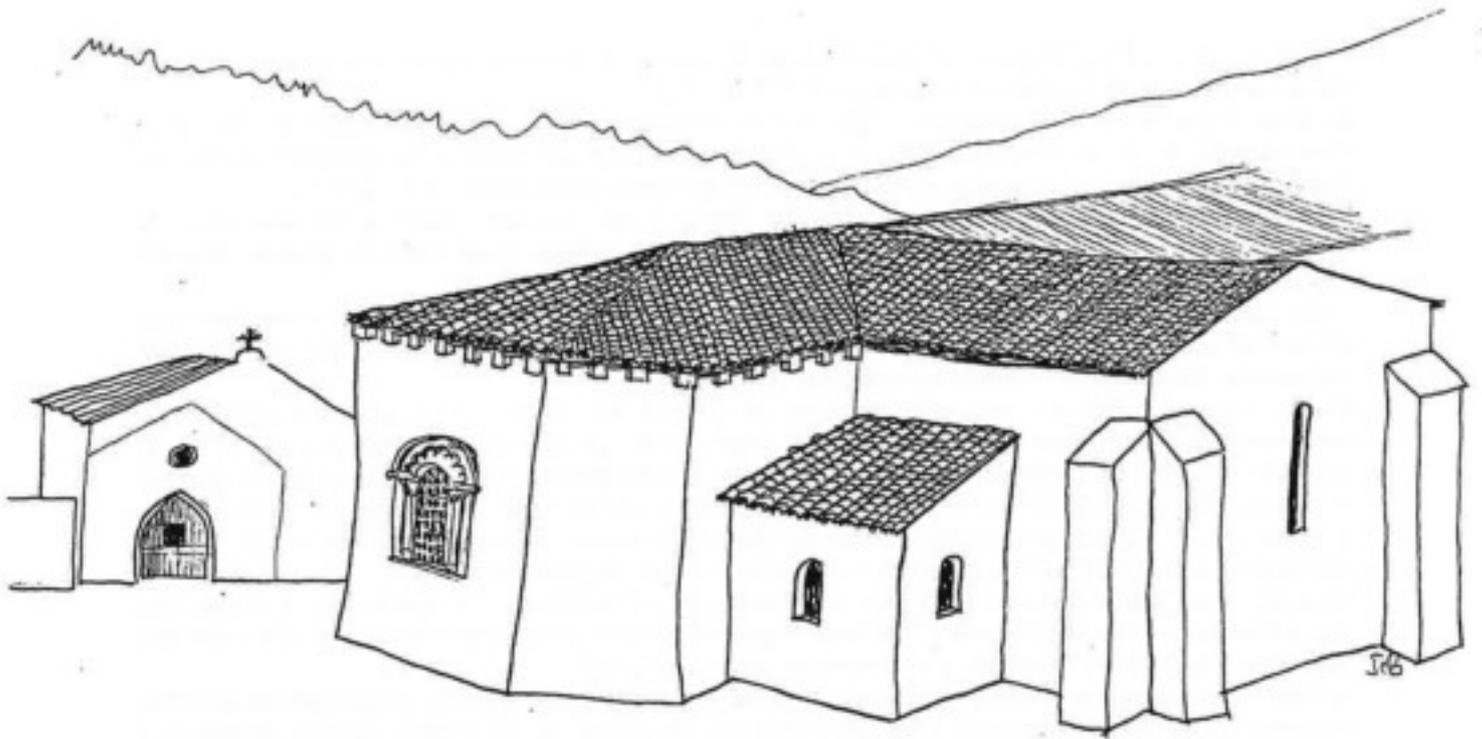
Pierre Vigne prêche une nouvelle mission au Crestet en 1729 : « *La mission du Crestet commença 15 jours avant la Noël et dura 15 jours après. Je finis le 7 janvier de l'an 1730. Je reçus de la Gabrielle (Gabrielle Pélisson veuve de Charles Menestrier) 40 livres et je me nourris là-dessus. On m'y bailla 5 livres pour les 4 bouquets. Cette mission fut ardente et eut beaucoup de bons effets. J'y bailla au granger, pour ses peines, 3 livres et une paire de bas neufs. Je n'y prêcha point de la restitution, de l'enfer, du paradis, ni de la persévérance etc... Je prêchais très souvent, deux fois par jour et trois fois les dimanches et les fêtes...* ». Gabrielle Pélisson, par son testament en date du 15 août 1728 avait légué 60 livres « *pour une mission qu'elle veut être faite dans l'église du Crestet de son vivant ou après son décès* ».

Le Père Vigne tenait une comptabilité très précise et scrupuleuse, dont la congrégation possède toujours les minutes. Mais que sont devenus les 20 livres de différence dans la donation ? Monsieur Courbinaud était alors curé du Crestet et c'est probablement lui qui les a gardées pour frais divers.

La congrégation du Saint-Sacrement possédait plusieurs propriétés sur le Crestet, par donation comme à Moulin et par achat comme aux Durantons ou à Paillet.

Ainsi, la communauté acquiert de Crespin Sarzier, habitant à Padel paroisse du Crestet, un coin de pré de quatre quartes et demie au quartier de Prat-Giraud pour le prix de 20 livres. Ce pré faisait partie précédemment du domaine des Durantons appartenant aux héritiers Banchet desquels Sarzier l'avait acquis. Or ce domaine était en vente et les soeurs qui avaient d'importantes liquidités provenant de donations, avaient décidé de l'acheter. Le prix en était considérable et les droits de lods (ou de mutation) dus à M. de Brison, seigneur direct de cette terre, étaient fort élevés. Contre l'avis du Père Vigne, le marché est pourtant conclu le 15 septembre 1732.

Au cours de tout le XVIII^e siècle, de nombreux paroissiens de Monteil, et surtout du Crestet, font partie des deux congrégations de Boucieu-le-Roi, créées par le Père Vigne malgré l'opposition farouche du curé de Colombier-le-Jeune dont dépendait l'église de Boucieu qui n'était pas érigée en paroisse : la confrérie du Rosaire (1712) et la confrérie des Pénitents blancs du Saint-Sacrement (1718). Malheureusement, la liste des pénitents a été récemment perdue...



Lo chevet de l'èglise de Machavilla



L'ancien prieuré de Machavilla.

LE PRIEURÉ DE MACHEVILLE

C'est donc Geilin, comte de Valentinois, qui fait don aux Bénédictins de Saint-Chaffre de l'église de Macheville et des ses dépendances dont, très certainement déjà, l'église de Monteil. Les moines de Saint-Chaffre voulaient probablement assurer les liaisons de leur monastère avec la vallée du Rhône et beaucoup d'églises en Haut-Vivarais étaient ainsi pour eux autant d'étapes dans le « bas pays », notamment avec Macheville et Monteil, Colombier le Jeune et Saint-Barthélemy-le-Plain, proches de la voie du Doux.

Le prieur de Macheville, au-delà de ses prérogatives religieuses, avait aussi un pouvoir seigneurial. Il avait le droit de fortifier sa demeure et ne devait hommage qu'à l'abbé de Saint-Chaffre et au roi de France. Ses pouvoirs religieux, et partiellement temporels, s'étendaient :

- dans la vallée du Doux, sur la rive droite, de la Martinière jusqu'à Monteil, où le prieur de Macheville n'avait qu'une partie de la seigneurie,
- sur la montagne entre Doux et Grozon, de Mazeyraud jusqu'à Valoux et Montmagnon,
- sur la montagne entre Grozon et Condoie, avec notamment la Chirouze, la Garde, la Petite Molière et Urbillac.

La seigneurie de Macheville avait trois moulins banaux, sur le Grozon au Changea, sur le ruisseau de Mazeyraud et sur le Doux, aux Revottes en contrebas de Monteil.

Macheville est donc un village très ancien, placé sur une croupe facilement défendable, au carrefour de trois vallées, le Doux, le Grozon et le Condoie. Des sarcophages gallo-romains auraient d'ailleurs été retrouvés lors de l'agrandissement de l'église à la fin du XIX^e siècle.

Le prieuré, qui était « clos » sinon fortifié avec peut-être un fossé de défense barrant la croupe au droit de la rue montant aujourd'hui de Lamastre, occupe son extrémité à l'est. Le village s'étend vers l'ouest de part et d'autre de la longue rue principale qui suit l'arête de la colline bordée de ses vieilles maisons.

Les accès étaient, et sont encore difficiles : au nord-est un chemin qui montait du pont du Changea où était le moulin sur le Grozon (le chemin dit « des martyrs »), au nord une collade qui grimpaît de la Martinière (actuellement place Rampon de Lamastre), au sud-ouest la route principale qui rejoignait les crêtes par Urbillac.

Dans les estimes de 1464, où il est précisé que Macheville comportait 139 chefs de famille, il est indiqué que « *Bien que la devoture d'une habitation de la place soit pourvue d'une bêche pour abriter les marchandises les jours de marché, Macheville est loin d'avoir l'importance commerciale de Désaignes ou de Saint Agrève* ».

Une fontaine n'est installée sur sa petite place qu'en 1645. Auparavant les habitants devaient s'approvisionner au puits du prieuré qui était accessible des deux côtés de l'enceinte, ou aller chercher de l'eau dans le Grozon.

La communauté comprend 257 feux en 1693. Elle n'a plus que 421 habitants en 1773-1774.

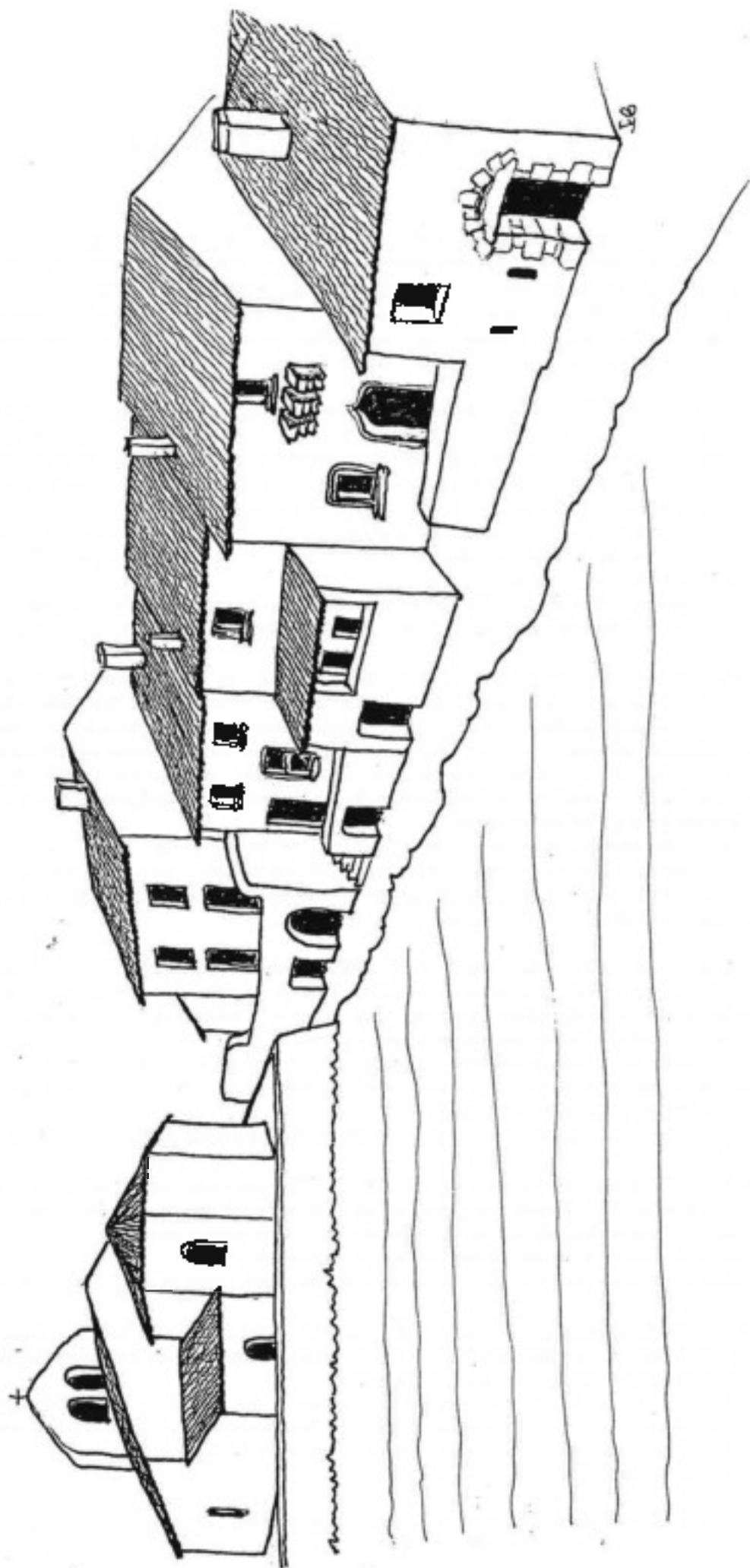
Les Bénédictins de Macheville ont eu un rôle pastoral important dans toute la région. Ils s'occupaient étroitement des paroisses qui dépendaient du prieuré, Retourtour, Mounens, Saint Basile, Saint-Barthélemy-le-Pin, Saint-Prix, Colombier le Jeune, Saint Barthélemy-le-Plain, Saint Didier-de-Crussol, Veyrines, mais surtout Monteil.

Mais ils avaient peu à peu laissé tomber en désuétude leurs pouvoirs seigneuriaux...

Un dramatique épisode, le 3 mai 1587, amène l'abbé de Saint Chaffre à abandonner Macheville et à le céder aux Jésuites du Puy en 1593 : le prieur Jacques de La Gruterie est assassiné le jour des Rogations avec six de ses compagnons.

Les revenus de Macheville devant contribuer à l'entretien du collège du Puy, les Jésuites essaient vainement de réactualiser les impôts seigneuriaux peu à peu abandonnés par les Bénédictins. Quand ils sont expulsés de France en 1762, le prieuré de Macheville reste attaché au collège du Puy.

Le prieuré de Macheville fait face, de l'autre côté du Condoie, au château de Pécoboylard qui représentait le pouvoir féodal des seigneurs de Lamastre.



LA GUERRE DES SEIGNEURS

Quand Philippe-le-Bel crée à Boucieu un siège du nouveau bailliage du Vivarais, au début du XIV^e siècle, trois grandes familles dominaient la région de Lamastre : les La Mastre, les Retourtour, les Solignac.

Les La Mastre, dont le premier connu est Pierre Adhémar de La Mastre, cité en 1082 dans le cartulaire de Saint-Barnard de Romans, avaient leur château au-dessus du savel de Lamastre, le château de Pêcheyard. C'était, avant tout, une importante tour de plan rectangulaire couronnée de créneaux. Au sud ouest, un bâtiment adossé, moins élevé mais construit à la même époque, comportait une poterne donnant au sud sur un terre-plein. Ce terre-plein était entouré de murs pouvant constituer une ligne de défense devant le fossé qui barrait l'éperon comme dans beaucoup de châteaux du Xe siècle de la région. La cour haute était de dimensions restreintes et la basse-cour, plus importante en contrebas, comportait deux tours, dont une défendait la porte principale donnant sur le bourg féodal.

Il semble que ce soit Eustache de La Mastre, testant en 1325, qui soit le dernier seigneur à porter le nom de La Mastre. Son héritière est une nièce, Tiburge, qui épouse en 1328 Jausserand de Saint-Didier, d'une famille du Velay.

Les Retourtour sont également une très ancienne famille du Vivarais connue dès le XI^e siècle dont le berceau est le château de Retourtour placé à l'entrée de la haute vallée du Doux, à quelques kilomètres en amont de Lamastre.

Le premier château, qui doit dater du Xe ou XI^e siècle, n'était probablement qu'un simple donjon rectangulaire avec une porte d'accès côté nord, construit sur une croupe rocheuse entourée par le Doux suivant le principe de l'éperon barré. Un fossé artificiel creusé dans le rocher le protégeait au sud, côté montagne. Des bâtiments ont été peu à peu construits autour du donjon. Une importante tour-porche défend l'entrée de l'enceinte comportant quelques ouvrages de plan rectangulaire, à l'exclusion de tout système défensif arrondi.

Retourtour n'est pas resté longtemps la résidence habituelle de ses seigneurs. Odon I de Retourtour, qui vivait en 1179, se construit un autre château à Désaignes, plus moderne et confortable, dont les restes constituent d'ailleurs un remarquable exemple d'architecture militaire du XII^e siècle. Un de ses descendants, Odon II, qui se marie en 1308, précise dans son testament en 1319 qu'il fait de son château de Désaignes sa résidence habituelle.

Mais le fils de ce dernier, Briand de Retourtour, qui a hérité par son cousin Guigon de Pagan de multiples seigneuries dans le Haut-Vivarais, n'habite plus Désaignes mais se partage entre ses châteaux de Beauchastel et de Satillieu.

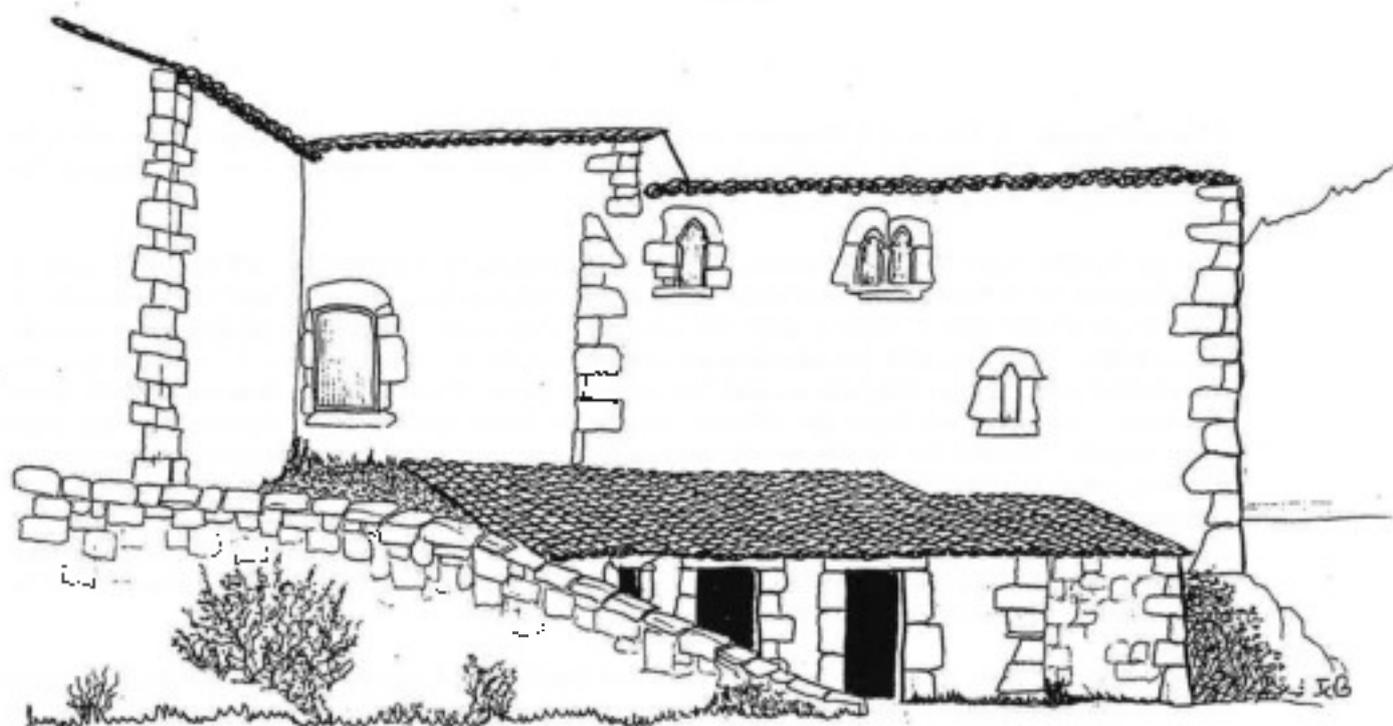
Les Solignac ont leur berceau au château du Vieux Solignac, sur la commune de Gilhoc, sur la route de Saint-Barthélemy-le-Pin. Nous ne connaissons pas l'ancienne filiation de la famille des Solignac. Nous savons seulement qu'un Pierre de Solignac existait en 1283.

Il y avait, au moins depuis le XIII^e siècle, deux châteaux dans la haute vallée de l'Ornèze. Le « grand château », dont on peut encore voir les ruines sur la partie basse du site, qui comportait un donjon avec une haute-cour dans laquelle on entrait par une belle porte en arc brisé à partir d'une basse-cour. Le « château haut », dont il ne subsiste rien des bâtiments qui encadraient une cour avec une porte défendue par deux tours. Les châteaux ayant été détruits, probablement pendant la guerre de Cent Ans, un petit castel a été construit à proximité à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle.

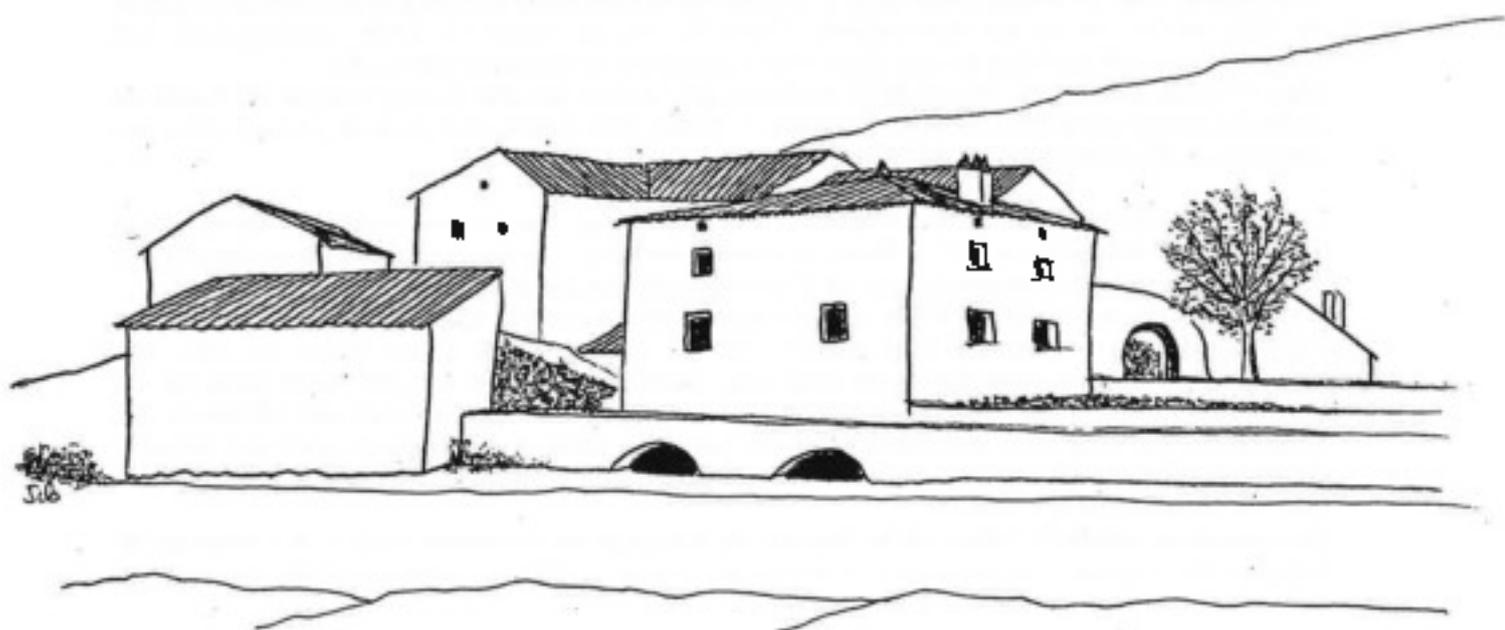
On connaît, au début du XIV^e siècle Hugues de Solignac du « château haut » et Géraud de Solignac du « grand château » qui renoncent, l'un en 1329 et l'autre en 1330, au droit de taillabilité à mener sur leurs vassaux.

*

Alors que la cour de Boucieu est maintenant en fonctionnement, se déclenche localement en 1347 une petite guerre des seigneurs particulièrement vive, qui aura des conséquences importantes pour l'histoire de notre pays.



Las Rochettes hautes



Par son mariage avec Tiburge de La Mastre, Jausserand de Saint Didier devient seigneur de La Mastre et se trouve à la tête des multiples possessions que les La Mastre avaient dans la région, notamment celle de la forteresse de La Bâtie d'Andorre.

Ceci paraît ne pas plaire aux représentants des deux autres familles en place, Gérenton de Solignac et Briand de Retourtour, dont le substitut nommé par Guigon de Pagan dans son testament est un Crussol.

En 1347, Briand de Retourtour, Gérard de Crussol et Gérenton de Solignac envahissent les terres de Jausserand de Saint Didier et lui causent de graves dommages. Peut-être craignaient-ils de perdre une partie de leurs privilèges avec la création du siège de Boucieu et cherchaient-ils à se venger sur Jausserand de Saint Didier qui affichait des lettres signées du roi le qualifiant de « *cher et fidèle* » ? Peut-être ne s'agissait-il que de la succession contestée de la seigneurie de Lamastre ?

Jausserand de Saint-Didier, pour se défendre, convoque ses amis de ses terres dans le Velay et également ceux de ses possessions dans l'Empire (de l'autre côté du Rhône). Ils envahissent, à main armée, les terres de Gérenton de Solignac et particulièrement les maisons de l'oncle de Gérenton, Albert de Solignac, à Montrond situées au quartier de Sainte Marguerite, sous les Croisières, où existait alors une église. Bien que ces maisons soient placées sous la sauvegarde spéciale du roi, ils brisent les portes où étaient placardés les panonceaux royaux, ils pillent et détruisent les bâtiments.

En réplique, Briand de Retourtour, Gérard de Crussol et Gérenton de Solignac, en étant venus à attaquer le castrum de La Mastre, Jausserand de Saint-Didier les refoule et les poursuit jusque sur les terres de Retourtour.

Et ils firent ainsi plusieurs chevauchées « *sur notre royaume, après et malgré les inhibitions de notre bailli du Vivarais et de notre juge du bailliage, ce qu'ils croyaient licite tant par l'usage de notre patrie que par la coutume des nobles de cette terre* », comme le précise le bailli du Vivarais qui procède alors judiciairement contre le seigneur de Saint-Didier et ses adhérents. Comme ils ne se présentent pas devant la cour de Boucieu, il prononce contre eux des amendes et déclare leurs biens confisqués.

Jausserand de Saint-Didier s'adresse alors au roi et lui demande sa clémence en invoquant le fait qu'il n'y avait eu « *personne de tué, mutilé ou maltraité* ».

Le roi « *en considération de son cher et fidèle ami le cardinal d'Arras et de son cher et fidèle cousin le roi de Navarre, qui le supplièrent instamment de faire grâce, ordonna d'annuler toute la procédure* ». Le cardinal évêque d'Arras n'est autre que le cardinal de Colombier, de l'une des plus illustres familles du Haut-Vivarais.

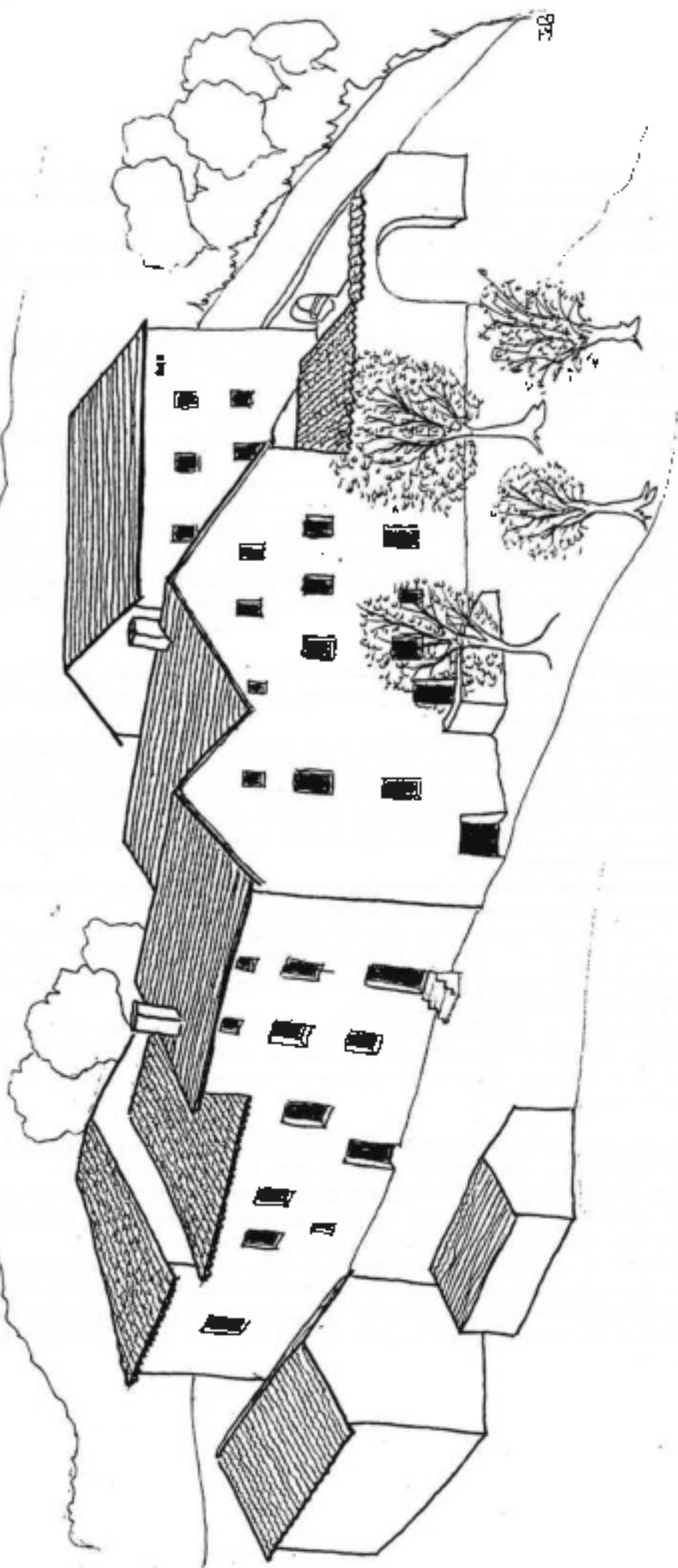
Les Saint-Didier ne posséderont que peu de temps la baronnie de Lamastre. Le fils de Jausserand, Testard de Saint-Didier, qui était par ailleurs le neveu par alliance du cardinal de Colombier, n'a qu'une fille. Celle-ci, par son mariage porte la seigneurie de Lamastre dans la maison de Joyeuse en 1379.

Au lieu-dit actuel de Sainte-Marguerite, la petite église de Montrond dédiée à Sainte-Marguerite avait été confirmée au chapitre du Puy par le pape Alexandre III en 1164.

C'est probablement donc en 1347 que cette église aurait été détruite. Au moment des guerres de religion de la fin du XVI^e siècle, Sainte-Marguerite deviendra un quartier protestant et une grange y sera même utilisée temporairement comme temple.

Il ne subsiste de l'église Sainte Marguerite qu'une belle colonne employée dans un calabert à Passon, des restes de fenêtres sculptées à Bernard et la cuve du baptistère à côté de Montrond.

Ce n'est qu'au début du XVII^e siècle que les biens attachés à cette petite église ont été transférés à la chapelle du Saint-Esprit de l'église de Colombier-le-Jeune qui dépendait du prieuré de Macheville.



LA SEIGNEURIE DU CRESTET

Briand de Retourtour hérite, de son frère Jean, Retourtour, Désaignes, Empurany, Colombier-le-Vieux etc ... Il hérite également de son cousin germain Guigon de Pagan, Argental, Mahun, Ozon, Scray, Satillieu etc... La condition de ce dernier legs était que les biens soient finalement repris par les Tournon.

De son dernier mariage, Briand de Retourtour a une seule fille Alix qui épouse Jacques de Tournon et, en faveur de qui il teste en 1378. Mais, peu après sa mort, en 1385, deux autres filles qu'il avait de mariages précédents, Rainhaude et Dauphine, contestent le testament. Finalement, Jacques de Tournon transige et accorde à Dauphine, Retourtour, le « *château du Crestet* » et Ozon.

Briand de Retourtour est donc le premier seigneur connu du Crestet qui, probablement, faisait partie de l'héritage des Retourtour.

Dauphine de Retourtour épouse **Jaquemot de Roussillon**, et a de lui une fille Françoise qui, elle-même, épouse **Boniface de Chalan**.

Boniface de Chalan est maréchal de Savoie et gouverneur du Piémont. Il rend hommage le 20 août 1415 au comte de Valentinois de ses châteaux et pareries de Retourtour, Le Crestet et Ozon.

Selon le terrier de 1447, le mandement et la seigneurie de Retourtour comprenaient alors dans la paroisse du Crestet :

« Le mas de Ségougnan au nord de la route de Lamastre à Boucieu ; le terroir de Coste-Ronde en la combe Saint-Marchel ; le terroir de la Coste ; un bourg du Crestet diverses maisons et jardins, dont la cure ; divers fons sis au Chamass, à la Panse et ailleurs sur le Cros de Gerland ».

Les noms des lieux-dits ont changé et il n'est pas possible de les identifier. Mais cette liste limitative signifie que Le Crestet est en fait une coseigneurie. D'ailleurs, dans les estimés de 1464, Le Crestet-lès-Boucieux est indiqué à la fois comme terre du seigneur de Tournon et comme terre du seigneur de Joyeuse...

Et, après avoir acquis la terre de Bozas, **Antoine Audoyer** fait hommage en 1567 à Claude de Turenne, dame douairière de Tournon, de ses châteaux et juridictions de Bozas, Le Crestet etc... Le Crestet est donc toujours aussi un arrière-lieu de la maison de Tournon.

Claude de Romanet, seigneur d'Empurany, avait acheté à **Claude de Bron** les seigneuries de Bozas et Rochefort, et probablement celle du Crestet. Il vend, par acte des 8 octobre 1616 et 22 août 1619, la seigneurie du Crestet à **Pierre I des Boses**.

*

La famille des Boses était depuis longtemps implantée aux Boses, qui était avant la Révolution sur la paroisse administrative de Monteil, et qui est maintenant sur la commune de Gilhoc.

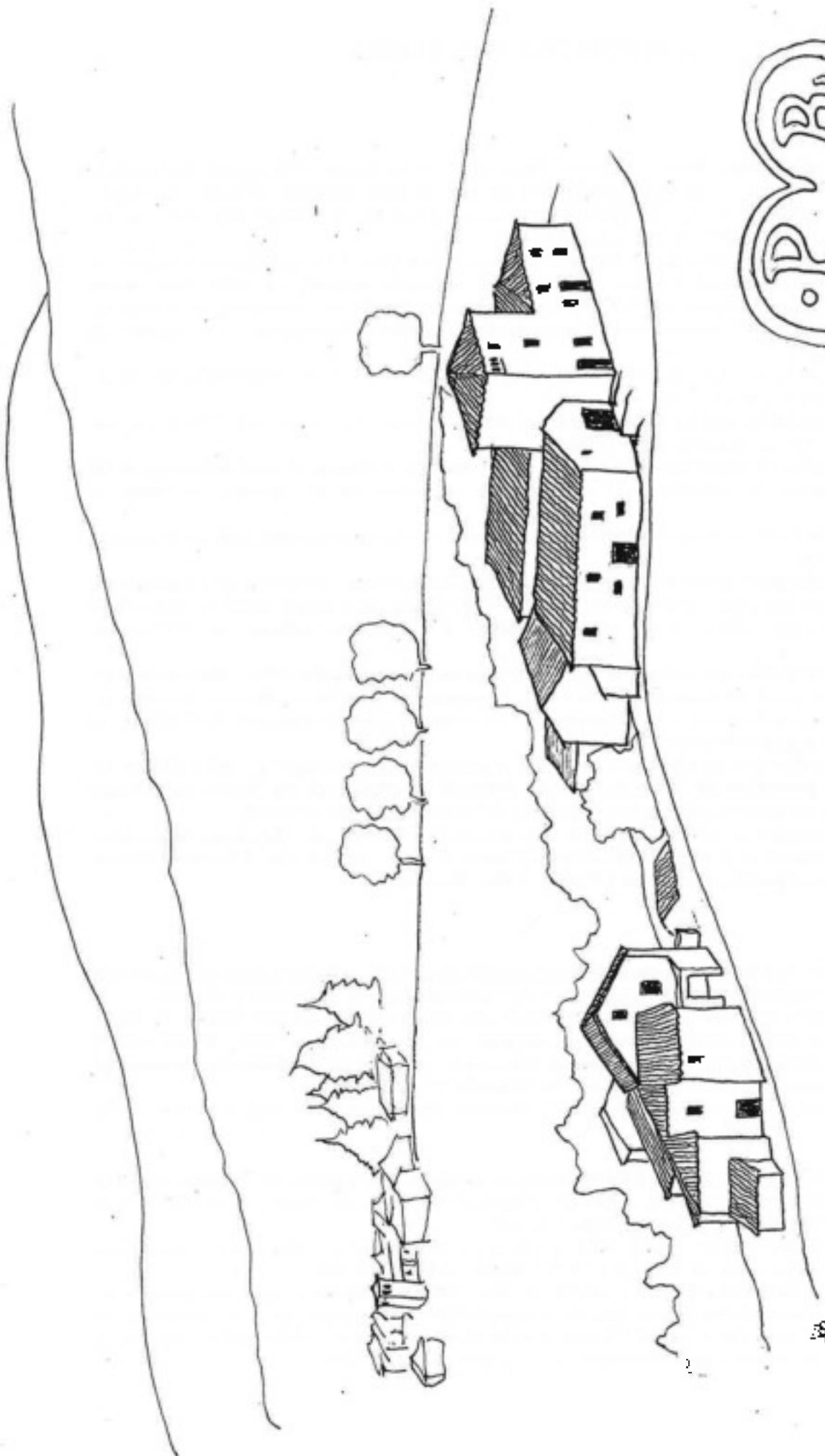
Les Boses semblent avoir été un fief rural où Jean des Boses est cité comme notaire en 1329. Pierre-André des Boses rend hommage au seigneur de Retourtour en 1447. Deux frères, Bernard et Jean, habitent aux Boses à la fin du XV^e siècle, dont les descendants continueront de cohabiter dans deux maisons voisines jusqu'au début du XVII^e siècle.

En 1544, Jean des Boses, probablement fils de Bernard, épouse Jeanne Gauthier et ont un fils Pierre.

Pierre I des Boses embrasse la carrière militaire, participe aux guerres de la Ligue et fait la campagne du Piémont. Il reçoit en 1600 des lettres de noblesse de Henri IV, et est ainsi le premier de la famille à prendre la qualification de noble.

Ayant fait fortune, sans doute aux armées, il achète en 1610 pour 17 500 livres l'importante seigneurie de Solignac puis, en 1616 pour 4 500 livres, celle du Crestet.

Il est certain que Pierre des Boses a profité de cette difficile période d'après les guerres de religion, quand toutes les familles nobles de la région étaient exsangues, pour se constituer un capital seigneurial important. Ses différents procès montrent bien en effet que « l'appétit » territorial de la famille des Boses n'était pas apprécié par tout le monde ...



sur l'ancienne voie
d'entrée de la maison
Bonchet
(Eglise Bonchet datée en 1639)

Chénovier et le Bonchet - 1970

Les deux châteaux du Vieux Solignac étaient depuis longtemps en ruine et seul un petit castel avait été construit à proximité à la fin du XVe siècle par Jean de Fay-Solignac, mais qui ne devait plus alors être habité que par un granger.

Pierre I des Boses décide donc de se construire un nouveau château sur le site des Boses. Vers 1610, il rachète la seconde maison des Boses, qui était sans doute déjà une petite maison-forte, à son cousin, autre Pierre des Boses. Celui-ci vient se fixer à Mazeyraud, sur la paroisse de Monteil. Il est à l'origine de la branche des Boses de Saignes dont nous parlerons plus loin.

Les deux bâtiments existants sont agrandis et surélevés. Un bâtiment est construit à l'est, qui les réunit et englobe la tour-escalier. Une petite cour est ainsi formée, et une grande cour, côté ouest, fermée par un haut mur, englobe les bâtiments de service. Trois tours, dont une au sud-est est peut-être la reprise d'une tour existante, et deux échauguettes viennent défendre les angles.

Pierre I des Boses épouse Marie de Charibaud qui lui donne un fils Pierre II.

Pierre II des Boses épouse en 1622 Catherine de Fontgarnaud, fille de Claude de Fontgarnaud, docteur ès droits et seigneur de Colombier-le-Vieux, Rochefort, Deyras etc...

Il augmente considérablement la seigneurie des Boses qui deviendra une des plus importantes du Haut Vivarais.

Il fait l'acquisition en 1633 pour 5 750 livres de plusieurs terres limitrophes, La Condaminie, Montchal. Il achète en 1636 pour 3 600 livres, avec l'aide de sa mère, une partie de la seigneurie de Monteil et, en 1644 et pour 6 000 livres la plus grande partie de la seigneurie de Saint-Barthélemy-le-Pin. Il reçoit par sa femme la seigneurie de Colombier-le-Vieux. Ses possessions sont considérables et couvrent maintenant 6 paroisses.

A sa mort, en 1655, il laisse 4 enfants : Henry, Scipion sieur de Saint-Geneyss qui sera mousquetaire de la garde du roi puis lieutenant de cheval-légers, Antoine qui deviendra seigneur de Serrières, et Marie.

Henry des Boses, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, portait le titre de seigneur de Solignac, Monteil, Le Crestet, Sainte-Marguerite, Saint-Barthélemy-le-Pin et Colombier-le-Vieux.

La rapide croissance de la fortune de la famille des Boses devait susciter bien des jalousies. Le 22 octobre 1672, venant de ses terres de Colombier-le-Vieux, Henry des Boses est assassiné au Creux de Ralfier par Jean de Reboullet, dit Des Combes, et son frère Antoine de Reboullet, dit La Chau.

Le curé Neyron note simplement sur le mortuaire de la paroisse du Crestet :

« Noble Henri Desboscs, seigneur, fut tué le 22 octobre 1672 ... ».

L'enquête sur cet assassinat est rapidement menée, et de façon précise :

« Informations faites par devant nous, André Mical, conseiller du roy au bailliage de Vivarais siège d'Annonay, sur le meurtre et l'assassinat commis sur la personne de noble Henry Desboz, seigneur de Solignac et autres places, contre les nommés Descombes et Lachau, enfants du sieur Durbillac.

Du lundi vingt quatrième jour du mois d'octobre mil six cent soixante douze ... s'est présenté :

François Ester, dit Champagné, natif du lieu de Saint-Sornin, paroisse de Colombier-le-Vieux, habitant au château des Boses, palefrenier du feu Sr Desboz, âgé d'environ vingt deux ans.

Samedi dernier, venant de Colombier-le-Vieux, accompagnant le feu Sr Desboz son maître et étant auprès d'une pinède qui appartient à Me Pierre Gardé, notaire de Teinsey, il vit le nommé Lachau, fils du Sr Durbillac, avec un autre à lui inconnu, avec des fusils et pistolets de ceinture qui paraissaient contre leur vertu et, à même temps, il vit tirer, tant led Lachau que l'homme inconnu, chacun un coup de fusil contre led Sr Desboz, desquels coups il fut atteint à la tête, au gosier et à la main droite et le vit tomber de son cheval sur la place. Après quoi, il vit led Lachau et led inconnu prendre la fuite dans les bois et rechargeant leurs fusils en fuyant.

Ayant, led dévout, ouï dire depuis par bruit commun que led homme à lui inconnu était le frère aîné Lachau, fils dudit Sr Durbillac ».

En préparant cet assassinat, les frères Reboullet ne pensaient sans doute pas que Henry des Boscq serait accompagné de tant de personnes, qui seront toutes interrogées par André Mical et apporteront de nombreuses précisions.

« Pierre Roux, praticien demeurant au lieu de Roux, paroisse du Crestet, âgé d'environ vingt-six ans.

Sur les cinq heures du soir, venant à cheval de Colombier-le-Vieux avec led feu Sr Desboz ... il vit le nommé Descombes, fils du Sr Durbillac, accompagné d'un homme blond qu'il croit être le nommé Lachau frère dud Descombes, portant chacun un fusil sur le bras en état de tirer, lesquels sortant de la pinée où ils étaient en embuscade, traversèrent le chemin et ... adressant la parole aud Sr Desboz lui dirent « Vous êtes mort! », ce à quoi feu Sr Desboz ayant répliqué « Que demandez-vous? », led déposant vit à même temps que led Descombes et l'autre qui l'accompagnait tirer chacun un coup de fusil sur led feu Sr Desboz. Desquels coups il tomba mort sur la place... led déposant s'apercevant que le coup traversait la tête de part en part et que la cervelle sortait par l'entrée et la sortie de lad blessure...

Pierre Danu, maréchal, fils de maître Pierre, habitant au Crestet, âgé d'environ vingt-deux ans.

Samedi passé, sur les cinq à six heures du soir, venant de Colombier-le-Vieux pour accompagner led feu Sr Desboz qui venait d'y faire sa vendange, il vit le nommé Descombes et un autre à lui inconnu coucher en joue le Sr Desboz, desquels coups de feu led Sr Desboz tomba mort sur place... Dans ce moment, led déposant suivit led Descombes et l'autre à lui inconnu deux ou trois cents pas pour tâcher de les arrêter, ce qu'il n'a pu faire. Il revint auprès du corps du feu Sr Desboz, lequel fut porté à cauve de la nuit dans la maison du Sr Jean Pierre Rattier au lieu de Rattier...

Jean Pierre Romeas, drapier, habitant du lieu de Ste Marguerite, âgé d'environ vingt-neuf ans.

Venant de Colombier-le-Vieux pour accompagner led feu Sr Desboz... il vit les nommés Descombes et Lachau tous deux fils du Sr Durbillac qu'il reconnaissait bien pour les avoir très souvent vus et qui portaient chacun un fusil sur le bras ... led feu Sr Desboz leur dit « Qui êtes vous? ». Mais ils lui tirèrent chacun un coup de fusil, desquels coups il tomba mort sur la place. A même temps, led déposant suivit led Descombes et Lachau pour les arrêter, ce qu'il n'a pu faire...

Jean Pierre Bastina, dit St Amand, demeurant au domaine de Perret dépendant de l'hoirie dud feu Sr Desboz, âgé d'environ quarante-huit ans.

Led déposant suivait à pied depuis Colombier-le-Vieux led Sr Desboz lequel était à cheval... Il vit deux hommes qui portaient chacun un fusil à la main, l'un d'eux vêtu d'un justaucorps brun et portant un chapeau gris et l'autre vêtu d'un justaucorps drap gris, lesquels couraient de toutes leurs forces dans la descente... Il courut après eux pour tâcher de les arrêter et, les ayant suivis jusqu'à la descente de Maleval à la virée de la rivière du Doux, la nuit survint qui obligea led déposant de se retirer et de revenir là où il avait laissé le corps dud Sr Desboz...

Catherine Blachier, native de la paroisse de Saint-Barthélemy-le-Plain, habitant comme servante à la maison dud feu Sr Desboz, âgée d'environ vingt-cinq ans.

Il y a environ huit jours, elle était au lieu de Colombier le Vieux pour apporter à manger au feu Sr Desboz qui y était allé faire les vendanges, et elle revenait avec lui samedi dernier...

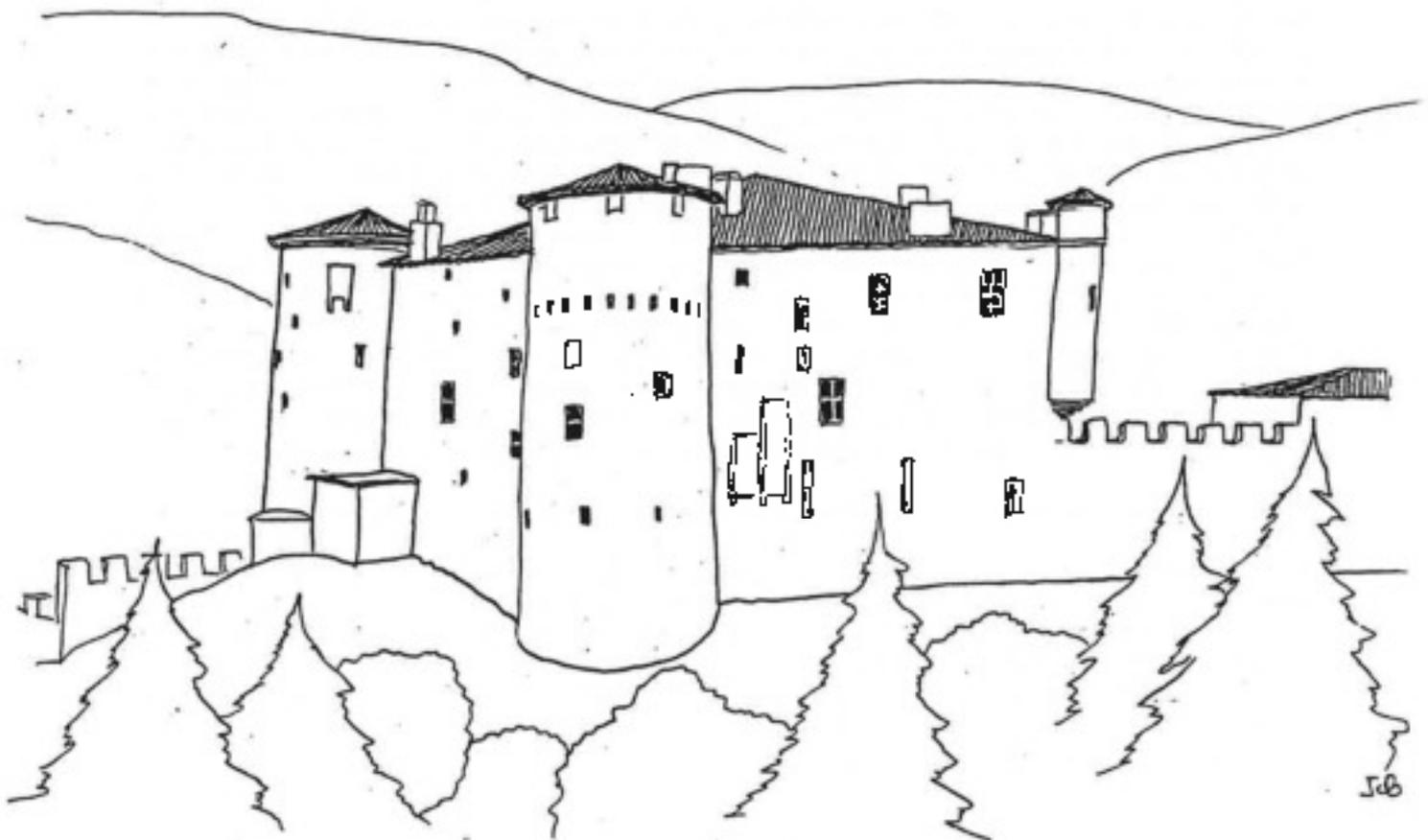
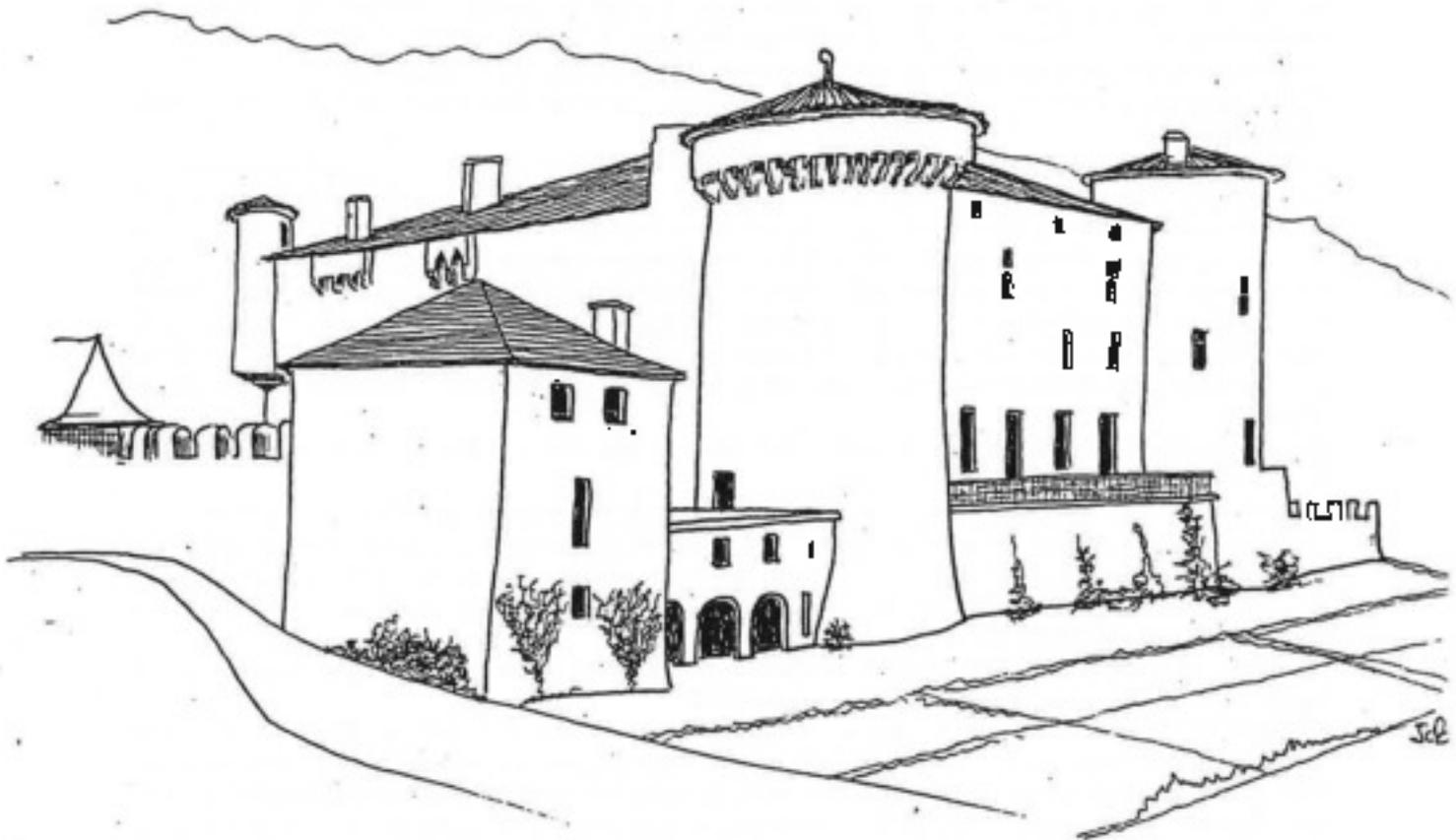
Elle était estourdie et si effrayée de voir son maître mort qu'elle ne savait où elle était. Etant descendue de son cheval pour aller au secours dud feu Sr Desboz, elle trouva qu'il expirait et vit que les deux hommes qui l'avaient assassiné et tué prenaient la fuite du côté de Robert ... ».

Tout ceci se passait donc à la tombée de la nuit dans un endroit considéré à l'époque comme désert. Ils étaient pourtant nombreux à donner des témoignages intéressants.

« Antoine Bilhon, charpentier, habitant au lieu de Ste Marguerite, âgé d'environ vingt-neuf ans. Etant au lieu de Ste Marguerite, paroisse de Githoc, il vit passer au grand chemin sous l'église dud lieu les nommés Descombes et Lachau, tous deux fils du Sr Durbillac, lesquels portaient chacun un fusil sur l'épaule et avaient leurs cheveux liés par derrière, qui se dirigeaient à grands pas du côté du lieu de Rattier...

Durand Reyne, tisserand, demeurant au lieu de Duranton paroisse du Crestet, âgé d'environ trente-cinq ans.

Samedi, passé les cinq heures du soir venant du lieu d'Arlebosc, il vit deux hommes portant chacun d'eux un fusil sur les épaules qui descendaient à grands pas et à perte d'haleine du côté



du vignoble de (?), lesquels dirent au déposant qu'il se prit garde de dire qu'ils avaient passés par là, et s'aperçut que celui de ces hommes qui passait le premier portait une gibecière en bandoulière et a, le deuxième, des chaussures de peau. N'ayant, led déposant, pu reconnaître ceux-ci parce qu'ils passèrent à sa rencontre en tournant le visage de l'autre côté...

Claude Muret, laboureur, habitant du lieu de Bouton paroisse du Crestet, âgé d'environ vingt quatre ans.

Samedi soir, sur l'entrée de la nuit, étant au lieu et territoire de Beaufrand (?) qui ramassait des châtaignes, entendit tirer deux coups de fusil du côté de la pinée de Me Pierre Garde et entendit crier ces mots « Prenez les voleurs qui ont tué Monsieur Deshoz! » et, dans ce moment, il vit près de lui deux hommes à lui inconnus. L'un desquels portait des chaussures de peau et l'autre un chapeau gris, et chacun un fusil à la main. En s'enfuyant ils couraient de toutes leurs forces. Ils dirent au déposant de ne dire à personne qu'ils étaient passés par là, ce qu'ils dirent d'une voix entrecoupée et hors d'haleine. Et, incontinent après, il vit passer les nommés Champagné et St Amand qui poursuivaient en toute diligence les deux hommes, lesquels ils ne purent atteindre...

Antoinette Troulier, fille à Pierre Troulier, habitant au lieu de Monchal, paroisse de Colombier-le-jeune, âgée d'environ vingt cinq ans.

Samedi dernier étant sous la pinée de Me Pierre Garde et gardant ses moutons, elle vit deux hommes portant chacun un fusil qui passaient près de lad pinée et, quelque temps après elle entendit des coups de fusil. Dans la mesure de voir comme ses brebis prirent peur du bruit desdits coups de fusil et s'enfuirent, elle s'enfuit elle-même, qui fut cause qu'elle n'a pas vu ceux qui tirent lesd coups de fusil...

Françoise Préaux, fille à Jean, native de Bozas, servante de Jean Crou granger au domaine du sieur Garde à Monchal, âgée d'environ dix huit ans.

Gardait ses brebis à côté de la pinée de Mre Pierre Garde. Elle vit un homme vêtu d'un justaucorps gris minime qui portait un fusil sur les épaules avec un pistolet à la ceinture qu'il mit devant lui. A même temps, il fit signe à un autre homme qui vint le joindre portant aussi un fusil sur l'épaule. Un moment après qu'ils eurent passé, lad déposante entendit deux coups de fusil près la pinée dud Mre Garde, ce qui l'obligea d'accourir au bruit qu'elle entendit. Et, en allant vers lad pinée, elle vit led feu Sr Deshoz étendu mort sur la plaine...

Sieur François Rattier, Sr de Labepin(?), fils au Sr Jean Pierre Rattier, natif et habitant du lieu de Rattier, paroisse de Colombier-le-jeune, âgé d'environ vingt huit ans.

Samedi dernier, étant allé chasser dans la pinée de Mre Pierre Garde, sur les cinq heures du soir, et avant fait deux ou trois tours dans lad pinée, il rencontre au sortir d'icelle une fille qui gardait les brebis, nommée Françon servante de Jean Crou, laquelle lui dit : « Mon Monsieur, vous n'allez pas seul. Je vois un homme qui n'est pas loin de vous ». Le déposant, ayant tourné la tête de ce côté là vit un homme assis au pied du rocher, portant un fusil à la main, vêtu d'un justaucorps gris avec des chaussures à base de peau. Et alors le déposant dit à cette fille qu'il n'allait pas avec l'homme qu'il voyait, et même qu'il ne le connaissait pas. Et ensuite il rentra dans lad pinée pour continuer de chasser. Et immédiatement après il vit passer dans le chemin, au-dessous de lad pinée, led feu Sr Deshoz à cheval allant du côté des Bosc. Et il ne l'aurait pas perdu de vue qu'il entendit tirer deux coups de fusil tout à la fois et, regardant de ce côté là, il vit la cuisinière dud feu Sr Deshoz qui criait à haute voix : « Quoy un al tué Monsieur Deshoz ! » et vit led Sr Deshoz qui tombait de son cheval raide mort. Lorsqu'il s'approcha, il s'aperçut qu'il était blessé au front et que la cervelle sortait par l'entrée et la sortie de la plaine. Et ayant demandé qui pouvait avoir commis cet assassinat, le nommé Roux et le nommé Champagné valet dud feu Sr Deshoz lui répondirent que ce seraient les nommés Descombes et Lachap, enfants du Sr Darbillac qui auraient fait le coup et se seraient enfuis ».

Très rapidement, les assassins sont donc parfaitement identifiés. Mais, pourquoi ce crime ?

Les Reboullet d'Urbillac s'étaient déjà distingués par deux assassinats. En 1646, noble Jean de Reboullet, seigneur d'Urbillac, avait tué d'un coup d'épée dans les rues de Lamastre, Jean Charrier, capitaine-châtelain de Lamastre pour le compte des Maisonseule. Condamné à mort, il s'évade. Ce Jean de Reboullet a trois neveux Claude, Jean et Antoine.

Claude de Reboullet dit La Coste, avocat, assassine en 1671 Isaac Godemar, un usurier de Saint-Pierreville. Condamné, il s'évade.

Au cours de son interrogatoire à propos de la mort d'Henry des Bosc, Pierre Bastina, dit St Amand, précise que :

« Il a oûï dire, par bruit commun, que ce sont les nommés Descombes et Lachau, enfants du Sr Durbillac qui avaient assassiné le feu Sr Desboz en haine de ce que le nommé La Coste, leur frère, était poursuivi en justice et avait été détenu aux prisons du château des Bosc... ».
Ce serait donc la raison de l'assassinat d'Henry des Bosc.

Jean et Antoine de Reboullet sont condamnés à être *« conduits dans le lieu de Monteil où après amende honorable faite à Dieu, au Roi et à la Justice, la corde au coup, tête nue, en chemise et pieds nus, devant la porte de l'église paroissiale dudit lieu, tenant chacun une torche à la main du poids de 3 livres, être menés en la place publique dudit lieu et là, sur un échafaud qui à cet effet y sera dressé, leur être les bras, cuisses et jambes rompus et brisés et ensuite jetés sur une roue pour y demeurer tant et si longuement qu'il plaira à Dieu les y laisser vivre... ».*

Mais, ils sont en fuite, et ne sont condamnés que par défaut.

Antoine, âgé de vingt ans, s'engage sous un nom d'emprunt comme cavalier dans le régiment de Bouillon dans une compagnie commandée par le marquis de Lestrangé. Ceci est curieux car le marquis de Lestrangé est seigneur de Crozon et de Gilhoc et n'était pas en meilleurs termes avec son proche voisin Henry des Bosc. Lestrangé était-il au courant du complot ?

Antoine de Reboullet est finalement dénoncé et exécuté en 1674.

Et la liste des assassinats par les Reboullet n'est pas terminée. En 1722, Charles de Reboullet d'Urbillac, qui prétendait récupérer l'héritage de son oncle Charles de Reboullet, seigneur de Ruissas et de la Bâtie mort sans descendance, assassinera *« à coups d'épée et de bayonnette »* Étienne Faure, avocat et amant de sa tante, sœur du seigneur de Ruissas. Il le soupçonne de vouloir favoriser un autre neveu, César Louis de Lestrangé. Il sera incarcéré au château d'Il et y mourra.

*

Henry des Bosc avait épousé en 1667, Laurence de Clermont-Montoison dont il avait eu une seule fille Marie-Françoise.

Celle-ci épouse en 1688 **François de Beaumont**, baron de Beaumont-Brison, avec qui elle vient s'installer dans leur château de Brison, à côté de Largentière. En 1716, François de Beaumont Brison achète à monseigneur de Villeneuve, évêque de Viviers, la baronnie de Largentière. Il deviendra ainsi baron des États du Languedoc.

Laurence de Clermont-Montoison, veuve d'Henry des Bosc, était, elle, restée aux Bosc. Elle prend, dès 1691, comme fermier général pour gérer tous les biens de la seigneurie, Claude Desroches, du Crestet, qui habitait aux Girauds.

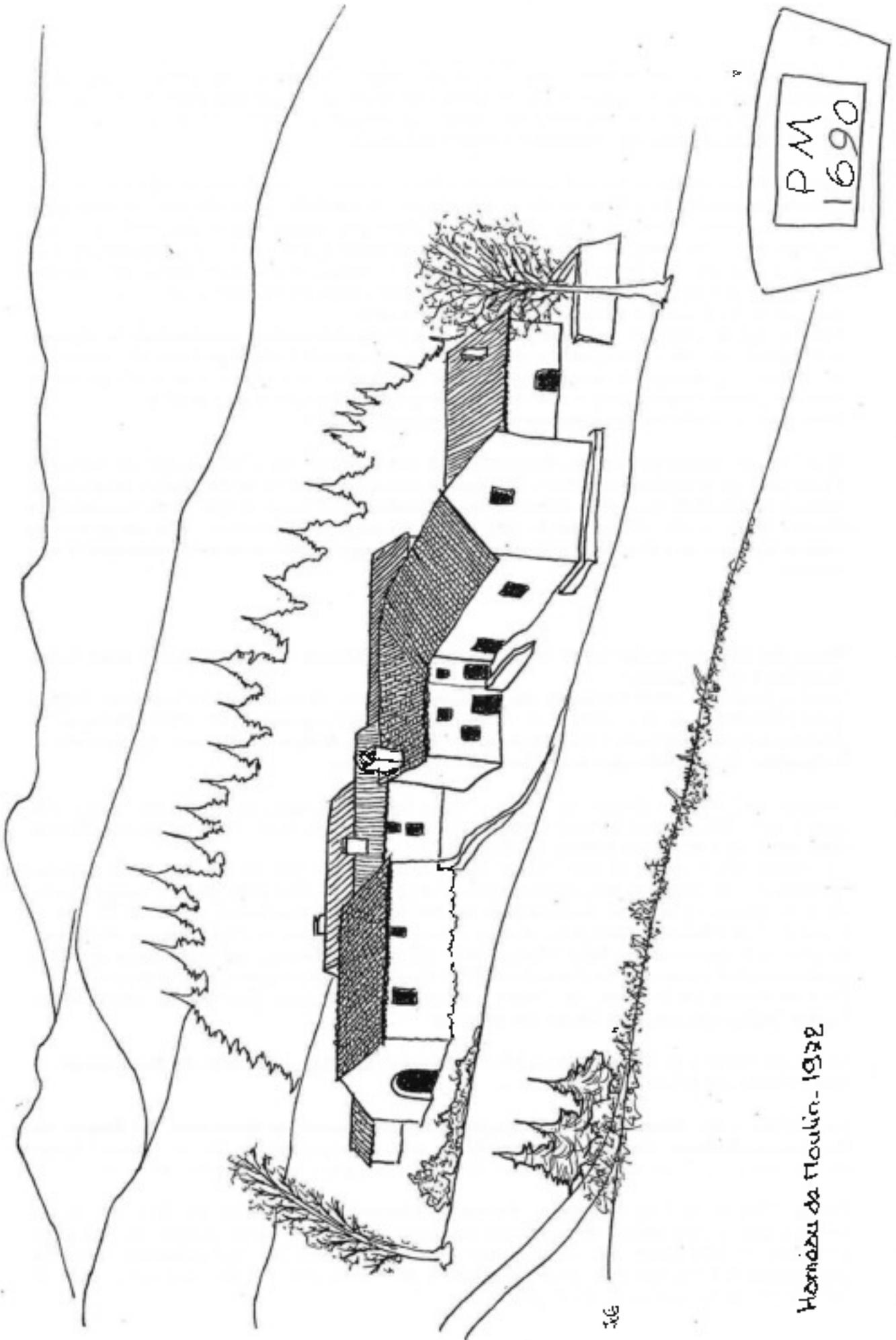
Le château des Bosc n'est plus habité depuis la mort, en 1703, de Laurence de Clermont-Montoison. Les biens des Beaumont Brison en Haut-Vivarais sont alors pris en charge à partir de 1710 par un « procureur juridictionnel des terres en Haut-Vivarais du comte de Brison ». C'est d'abord Charles Riffard-Saint-Martin, notaire royal, habitant au Clot, paroisse de Monteil (le père de François Jérôme Saint-Martin, 1745-1814, né aux Bosc, qui sera député aux États généraux, à la Convention, au Conseil des Cinq Cents, puis membre du Corps législatif).

Ce sont ensuite les Bouvier, du Crestet : successivement Joseph Bouvier, sa veuve Marie Louise Delhomme, puis leur fils Joseph Bouvier.

Le fils de François de Beaumont et de Marie-Françoise des Bosc, **Joseph de Beaumont**, se titre « comte des Bosc et de Solignac ».

Le 29 mars 1783, **François Denis Auguste de Grimoard de Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison, baron de Largentière** vend sa seigneurie des Bosc à Louis Charles de Fay-Solignac, d'après la tradition pour payer les dettes que son fils aurait faites à Paris.

Louis Charles de Fay-Solignac, baron de Montréal et seigneur de Dol (paroisse de Gilhoc) était le descendant de la famille qui avait possédé le vieux château de Solignac. Chevalier de Saint-Louis, il a servi comme major au régiment de Foix Infanterie. Il habite principalement à Tournon et se plaint de la vétusté des Bosc dont il essaie avec peine, avant la Révolution, de raviver les droits seigneuriaux.



Hornada de Molin. - 1972

En particulier, pour la basse-justice qui était l'un des droits seigneuriaux les plus profitables, il se rend vite compte qu'il n'y a pas de prison valable aux Boscs. Il réclame donc, en vain, le droit d'emprisonner les vagabonds et les ivrognes dans la prison de Tournon.

Louis Charles de Fay-Solignac est donc le dernier seigneur du Crestet et de Monteil.

**

Son fils Paul Louis Fortuné de Fay-Solignac émigre pendant la Révolution. A son retour sous la Restauration, il entreprend la remise en état du château.

Léopold de Fay-Solignac, son fils né en 1826, n'a qu'une fille, Philippa, qui épouse en 1892 le baron de Framond. Celui-ci, conseiller général, s'installe aux Boscs qu'il entreprend à son tour, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, de restaurer somptueusement, suivant les principes alors à la mode et qui ont fière allure aujourd'hui.

Ce sont toujours ses descendants qui s'attachent, avec ténacité et enthousiasme, à maintenir et à faire vivre ce magnifique château.

**

Selon l'antique droit féodal, les **rentes féodales** étaient fondées sur trois bases :

- la **seigneurie foncière**, rente domaniale appelée « cens » ou « censive » payables pour les terres n'appartenant pas en propre au seigneur mais faisant partie de sa seigneurie.

Les « cens » étaient « payables à chaque fête de tous les saints » et « portables au château des Boscs ». Ils étaient calculés en partie en argent (livres, sols, deniers), mais plutôt en nature :

solmes, quartes, quartiers de seigle, d'avoine, de châtaignes, barraux de vin, gelines (poules), conils (lapins), poulets, chevreaux.

En 1638, les « reconnaissances » faisaient encore l'objet d'un cérémonial qui était la réminiscence d'un véritable acte féodal :

Vital Bouvier et Jean Hynard, son gendre lissierand au Crestet, associés, « ont confessé et reconnu être hommes liges, corvéables, manoeuvrables et taillables aux cinq ans permis de droit, de noble Pierre des Boscs, seigneur dudit lieu de Solignac et du Crestet ... et devoir tenir en emphytéote perpétuel dudit seigneur ... ». Suit la désignation des lieux faisant l'objet de la reconnaissance ... « A cet effet, ont rendu hommage rural à la manière accoutumée, tête nue, genoux en terre, tenant les mains jointes enclouées entre celles dudit seigneur en signe d'humilité et obéissance, avec protestation respective de pouvoir augmenter ou diminuer ladite rente en tant qu'il appartiendrait être plus ou moins dû ».

- la **seigneurie banale**. En compensation de certains services qui sont devenus très théoriques avec le temps, protection, organisation du marché agricole, entretien de passages difficiles, le seigneur imposait à ses « tenants » certaines charges :

- * service de garde, droits de péage,
- * droits d'usage (par exemple fixation autoritaire de la date de début des vendanges, bien sûr après les vendanges sur les vignes de la « réserve » du seigneur),
- * droit de ban (utilisation exclusive du moulin seigneurial),
- * privilège de chasse et de pêche.

Tout au long du XVIIIe siècle, le marquis de Brison qui n'habitait pas les Boscs n'a pas éprouvé le besoin d'utiliser tous ses droits banaux.

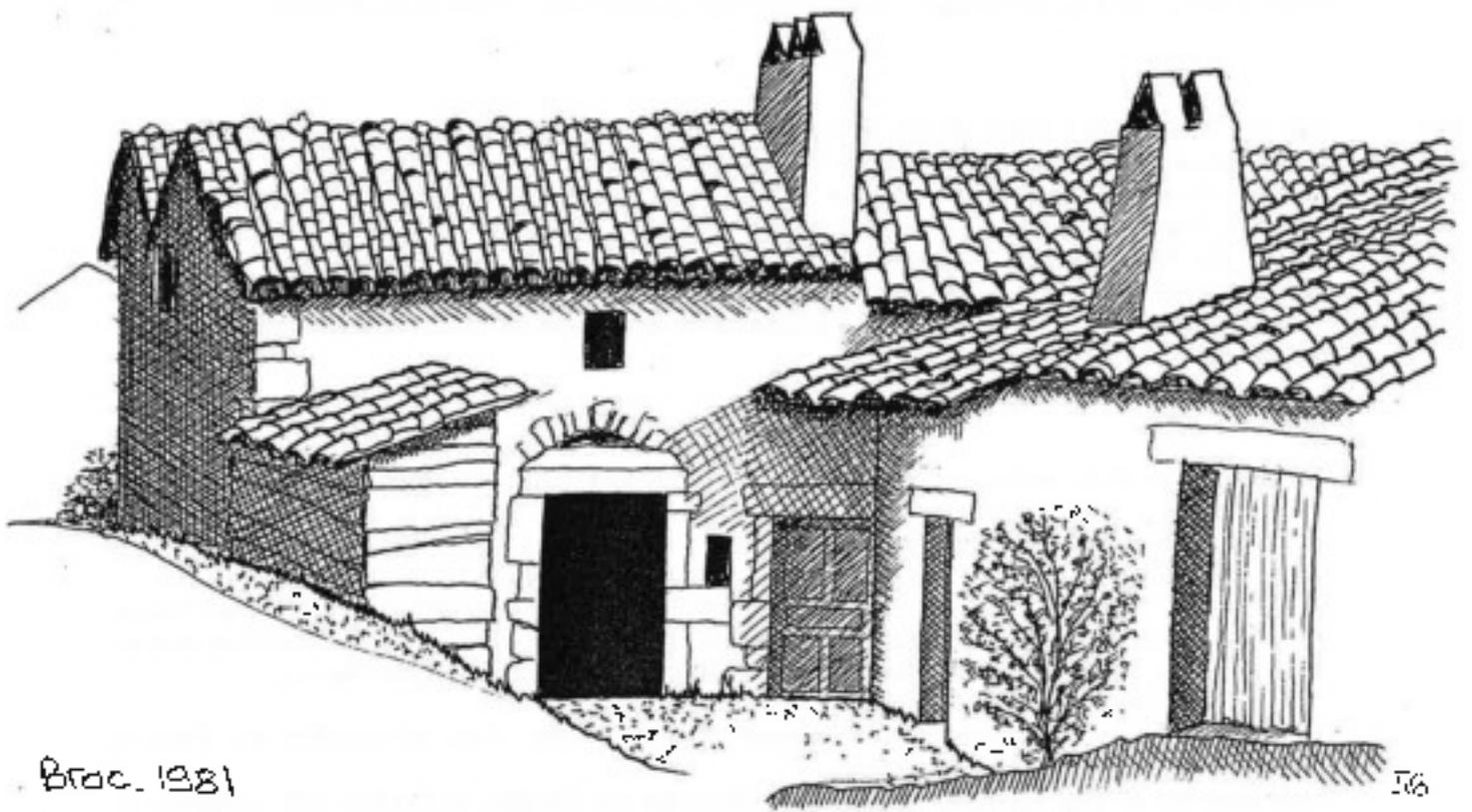
De leur côté, les Jésuites du Puy n'ont pu réactiver les droits abandonnés par les Bénédictins, leurs préloccesseurs.

Nous voyons seulement, en 1706, les communautés du Crestet et de Monteil tenues de fournir un troisième soldat de milice, le premier s'étant évadé des prisons de Macheville et le second ayant été renvoyé ...

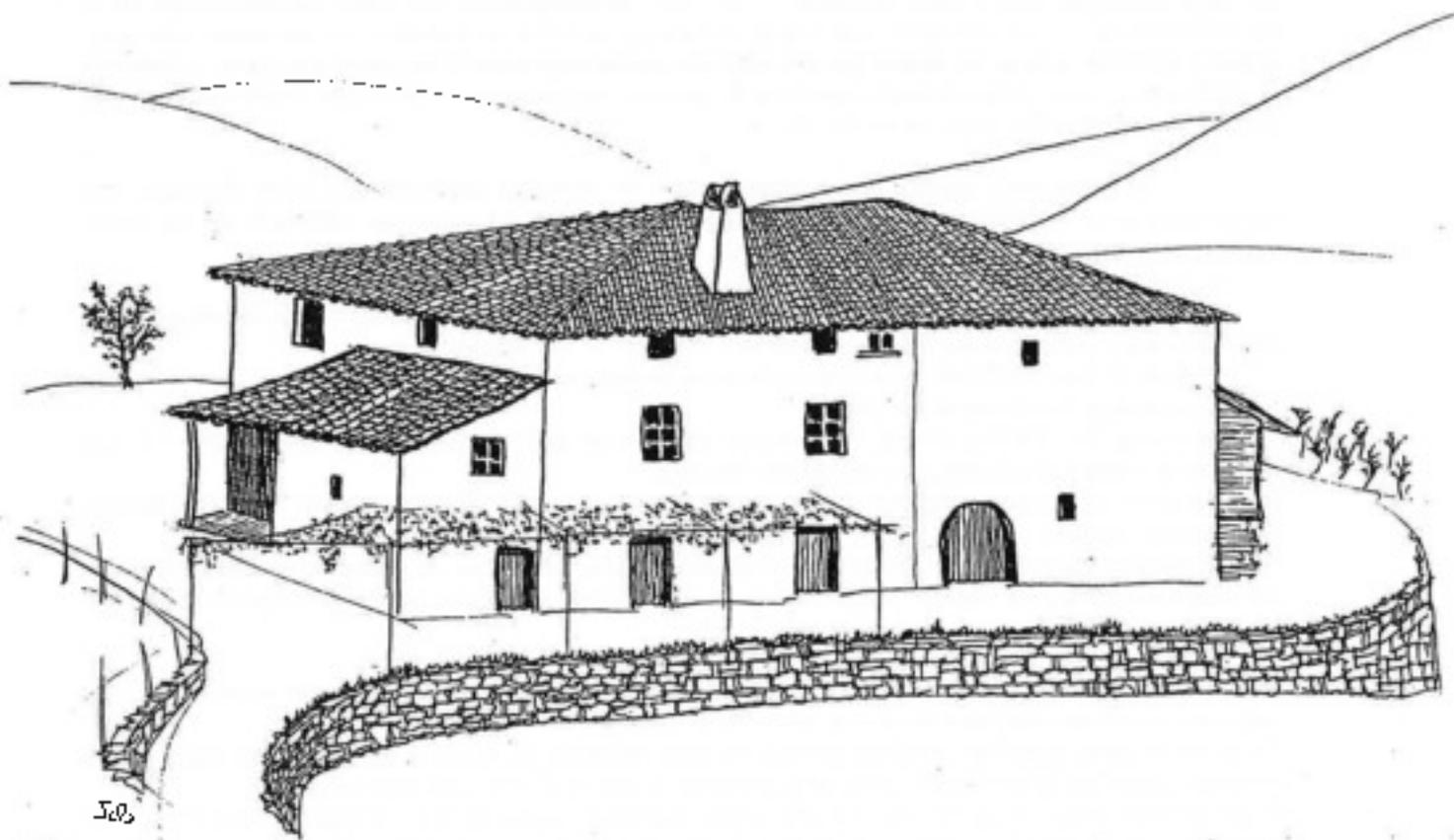
- la **seigneurie judiciaire**. La moyenne et basse justice étaient en principe exercées par le seigneur par l'intermédiaire de juges, prévôts et sergents.

Ce pouvoir judiciaire était généralement d'un bon rendement, mais la proximité du bailliage de Boucien jusqu'au XVIe siècle, avec la possibilité d'appel, l'avait très vite limité.

Il devait être caduc à la fin du XVIIIe siècle puisque Louis de Fay Solignac, qui venait de racheter la seigneurie des Boscs, se plaignait en 1784 de n'avoir ni auditoire ni prison.



Brac. 1981



L'Host. 1981

LA SEIGNEURIE DE MONTEIL.

Monteil n'est plus aujourd'hui qu'un petit village qui a été réuni avec Le Crestet, en 1799, pour former l'actuelle commune du Crestet.

Pourtant, l'ancienne paroisse administrative de Monteil, sous l'ancien régime, était importante : 400 habitants (368 catholiques, 32 protestants) en 1689, 106 feux en 1693 (soit en comptant 5 à 6 personnes par feu, environ 600 habitants), 98 chefs de famille en 1734, 681 habitants en 1773. Elle couvrait un large territoire qui s'étendait au sud jusqu'au ruisseau de Crozon, incluait tout le versant sud du serre de Montourat, et débordait au nord et à l'est sur la rive gauche du Doux. Pour venir à l'église de Monteil les habitants des Egaux, de Bonnelière, de Roumezy, de Chuchas et des Vignes franchissaient le Doux à gué au-dessous des Egaux et montaient sur la butte de Monteil par un chemin dont les marches taillées dans le rocher sont encore bien visibles.

Le vieux bourg de Monteil s'était peu à peu constitué autour de l'église et de son cimetière, particulièrement à l'est, au nord et à l'ouest où les maisons accolées forment une sorte d'enceinte. Pourtant Monteil n'a jamais été considéré comme un village « clos ».

*

Monteil s'est toujours trouvé partagé entre plusieurs coseigneurs :

- Les Bénédictins de Macheville jusque 1593, les Jésuites du Puy ensuite jusque 1768, enfin le collège royal du Puy jusqu'à la Révolution possédaient plusieurs liefs sur la paroisse de Monteil, dans le village mais également à Mazeyraud.

- Selon le terrier de Retourtour de 1447, divers mas de Monteil dépendaient de la seigneurie de Retourtour qui appartenait aux Tournon depuis 1376 : le mas de la Saigne (détaché de celui de Mazeyraud), le mas de la Font, le mas de la Grange (au-dessus de Mazeyraud) et quelques maisons du village.

- Pour le reste, la partie la plus importante de la paroisse, la seigneurie de Monteil était, jusqu'à son rachat à partir de 1636 par la famille des Bosus, liée à celle de la Bâtie d'Andaure comme possession des Saint-Didier et de leurs descendants, puis des Reboullet.

Jousserand de Saint-Didier, déjà seigneur de la Bâtie, devient baron de La Mastre par son mariage en 1328 avec Tiburge de La Mastre. Son fils Pierre, qui aux côtés du duc d'Anjou sera tué en 1367 au siège de Tarascon, apporte en « douairie » à sa femme Philippa de Colombier la seigneurie de la Bâtie et d'autres biens dont, très probablement, la seigneurie de Monteil. Ce sont les armes des Saint-Didier, « d'azur au lion d'argent », qui semblent figurer dans la première chapelle de droite de l'église de Monteil.

Après la mort de Pierre de Saint-Didier, sa fille Tiburge hérite des seigneuries de Saint-Didier et de Lamastre et les apporte en dot à Louis de Joyeuse, lors de leur mariage en 1379. La maison de Joyeuse conservera ces seigneuries jusque 1603.

Philippa de Colombier, quant à elle, conserve la seigneurie de la Bâtie. Elle se remarie en 1372 avec Radulphe de Saint-Geoire (Saint-Jeure). Leur arrière-petit-fils, Artaud de Saint-Geoire, sans descendance, fait donation de tous ses biens à Pierre de Montgiraud qui devient ainsi seigneur de Saint-Agrève et de La Bâtie.

Pourtant, dans les estimés de 1464, pour l'aide en 1478 et 1495, ainsi que pour la cote en 1478, 1479 et 1482, Monteil est signalée comme terre du seigneur de Joyeuse.

Estimes de 1464 : « Me Jean de Mays Eyraud, notaire de Favel, n'a que 5 chèvres et 5 brebis ; mais c'est surtout un vigneron : 4 vignes contre 3 jardins, deux bois de châtaigniers, un pré ... Il fournit le cens, la corvée et la taille aux cinq cas au vicomte de Joyeuse. Il paie aussi des redevances (seigle,avoine, poules) au prieur de Macheville, à Gêrenton de Mars, au seigneur de Retourtour ».

Monteil est un village très ancien et les coseigneuries, fiefs et sous-fiefs, sont multiples...

En 1532, **Guillaume d'Allier**, qui serait un descendant de Pierre de Montgraud, est explicitement indiqué comme seigneur de Monteil et coseigneur de Saint-Agrève et la Bâtie d'Andaure. Sans descendance, il donne à sa nièce Marguerite, fille de Gabriel d'Allier, de Saint-Didier, au diocèse du Puy, les deux tiers de ses biens à l'occasion de son mariage avec **Jean de Truchet**, fils de Guillaume de Truchet, dit de Sénéclauze.

Le 17 juin 1534, Gabriel des Boscq, prêtre habitant Monteil, teste en faveur de dame Claude d'Allier, dame de la Bâtie d'Andaure et de Monteil, qui doit être la veuve de Guillaume d'Allier décédé entre temps.

Guillaume d'Allier habite son château de Monteil qui est situé sur la place du village.

C'est une maison forte avec une cour qui était fermée, à l'ouest par la maison d'habitation, à l'est par une grange et au sud par des petits bâtiments agricoles.

La façade sur cour de la maison d'habitation se compose d'une porte d'entrée défendue par une bretèche, de trois remarquables fenêtres de la fin du XVe siècle et d'une porte d'écurie. Dans la salle d'entrée, la belle porte d'accès à la tour-escalier faisant saillie sur la façade principale, est surmontée d'un écusson qui porte les armes de la branche catholique de la famille d'Allier (de ... au sautoir de ...). Certaines pièces ont conservé leur cheminée monumentale. A l'extérieur, plusieurs fenêtres sont encore équipées de leur grille de protection.

Ce petit château a été remarquablement restauré il y a quelques années. Ainsi, par exemple, les passifs du toit, particulièrement intéressantes avec leurs élégants supports en châtaignier, ont soigneusement été refaites à l'identique.

Gabriel de Truchet, le fils de Jean de Truchet et de Marguerite d'Allier, vend en 1591 sa coseigneurie de Saint-Agrève aux Tournon. C'est probablement lui aussi qui vend sa seigneurie de Monteil, avec celle de La Bâtie à **Claude de Reboullet**.

Claude de Reboullet construit au début du XVIIe siècle, sur la butte dominant le village et au lieu-dit « La Basse-Cour », un château neuf plus confortable que le vieux château sur la place du village.

Ce nom de « Basse-Cour », ainsi que sa situation, peuvent laisser penser qu'il y aurait eu à cet emplacement un très ancien château féodal. Nous n'en avons retrouvé aucun vestige, sinon d'importants tas de pierres, et nous n'en avons aucune trace écrite.

Le château de la « Basse Cour » est une simple et belle construction de plan rectangulaire, avec des échauguettes carrées et une bretèche au-dessus de la porte d'entrée qui n'ont plus qu'une fonction décorative.

Les fenêtres à double meneau ont été remplacées au cours du XIXe siècle par des fenêtres à ouvrants simples, sauf sur la façade ouest.

Au rez-de-chaussée, le hall d'entrée donne accès à une suite de salons de grande hauteur. Un impressionnante cuisine, avec sa grande cheminée, a conservé tous ses équipements, potager, évier, placards en pierre. Un escalier à la française, articulé autour d'un mur flanqué d'une colonne décorée en partie haute d'un chapiteau en forme de coquille, dessert le palier et les grandes pièces de l'étage.

Les communs, et particulièrement l'ancien pigeonnier aujourd'hui partiellement détruit, entouraient une grande cour intérieure qui avait un vieux puits en son milieu.

On accède à cette cour par deux portails : le portail principal au sud est surmonté d'un charmant petit auvent, le linteau du portail de service au nord est décoré de curieuses inscriptions.

*

Le 20 décembre 1636, **Pierre II des Boscq**, qui habitait son château des Boscq sur la paroisse de Monteil, acquiert pour 3 600 livres de Claude de Reboullet les droits de justice et la seigneurie de Monteil « ensemble la maison forte proche le village dudit Monteil ».

La somme étant faible, il ne s'agit certainement que d'une petite partie de la seigneurie comprenant le petit château du village. Quoi qu'il en soit, le fils de Claude de Reboullet, **Antoine de Reboullet**, s'intitule toujours en 1672 « seigneur de La Bâtie, Riussas, Boucieu, Monteil et autres places ».